N° 118 — Dimanche 17 Avril 1870 — Le Numéro : PARIS, 15 centimes ; DÉPARTEMENTS et GARES, 20 centimes — Dimanche 17 Avril 1870 — N° 118

Rédacteur en chef
HENRI ROCHEFORT

BUREAUX
9, Rue d'Aboukir, 9

LA MARSEILLAISE

Directeur
J. MILLIÈRE

ANNONCES
Lagrange Cerf et Cie
6, PLACE DE LA BOURSE, 6

PARIS : Un mois, 5 francs. — Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 27 francs. — Un an, 54 francs.

DÉPARTEMENTS : Un mois, 6 francs. — Trois mois, 16 francs. — Six mois, 32 francs. — Un an, 64 francs.

LA MARSEILLAISE

PUBLIERA

Dimanche prochain

LE COQ & L'AIGLE

SUITE DU POÈME CHANTECLAIR

Poésie du citoyen G. MATHIEU

Musique du citoyen DARCIER

FANTAISIES POLITIQUES

Les prorogés

J'ai vu passer dernièrement sous mes fenêtres un petit italien qui portait sur sa tête une planche couverte de lapins en plâtre.

Chacun de ces lapins avait le cou emmanché dans un morceau de bois mobile de sorte que quelque geste ou quelque mouvement que fît leur propriétaire, ils répondaient par un signe de tête approbatif.

Il entra chez un marchand de vins, les lapins dirent : oui. Il les déposa un instant sur le trottoir, ils dirent encore : oui. Il les reprit et continua sa route, ils dirent toujours : oui.

***

La conduite de ces animaux me frappa. Elle me rappelait celle du Corps législatif. Je ne sais même pas si les dits lapins, tout en piâtrequ'ils étaient, auraient persisté à dire oui devant l'ordre que leur a enjoint d'avoir à se séparer Ollivier, surnommé *l'homogène*.

Louis XIV est entré tout botté dans le Parlement. L'homogène va plus loin : il ôte ses bottes en plein Corps législatif. Quand le projet de plébiscite éclata comme une bombe à la nitro-glycérine sur les bancs de la Chambre, quelques députés, dont l'indiscrétion passe toute mesure, demandèrent à discuter quelque peu ce morceau d'éloquence. « Oh ! pas de ces plaisanteries-là, répondit *l'homogène*, ce sont des affaires entre Napoléon III et son peuple. Vous êtes priés de ne pas vous en mêler. »

***

Les députés firent le même signe de tête que les lapins cités plus haut et tout rentra dans l'obéissance passive.

Voilà donc le plébiscite exclu du Corps législatif. Non-seulement les représentants de la nation n'ont pas eu la faculté d'en souffler mot, mais ils ne le connaissent même pas. Eh bien, quand le chef du cabinet actuellement en cours de dislocation éprouve l'impérieux besoin de supprimer les témoins de sa honteuse besogne, en prorogeant de nouveau la Chambre, savez vous ce qu'il ose dire aux élus du peuple :

— Séparez-vous pendant un mois. Je suis sûr que la plupart d'entre vous brûlent d'envie de se trouver au milieu de leurs électeurs pendant cette période solennelle où le sort de la France va se décider de nouveau.

— Oui ! oui ! s'écrient immédiatement les lapins par cent quatre-vingts voix contre soixante deux.

Mais que diable vont-ils y faire, les infortunés, au milieu de leurs électeurs ? Quand un bon paysan demandera à son député pour lequel du reste il a voté de peur :

— Mon bon monsieur, vous qui êtes instruit comme père et mère, est-ce que vous ne pourriez pas m'apprendre un peu ce que c'est qu'un plébiscite. Les uns soutiennent que c'est une espèce de poisson d'eau douce. Les autres, que c'est un animal à quatre pattes qui mange de la betterave.

— Hélas ! sera obligé de répliquer l'interpellé, je n'en sais pas plus que vous là-dessus. On ne nous a donné aucune explication à cet égard. Tous les Français ont le droit de discuter les plébiscites, excepté les députés.

— Mais alors pourquoi vous a-t-on envoyés passer un mois au milieu de vos électeurs.

— Pour leur expliquer le plébiscite.

— En ce cas, expliquez-le nous.

— Impossible, ça, c'est défendu.

***

Voilà à quel état d'aliénation mentale on réduit les Puyparlier du centre droit. Ne croyez pas du reste qu'ils se plaignent de la situation qui leur est faite. Ils la trouvent excellente et ne se sentent pas humiliés du tout. Le grand vizir Giafar monte à la tribune et leur fait entendre ces paroles de la part du sultan Aroun-al-Rachid :

— Vous êtes de jolis crétins.

— Bravo ! bravo !

— Parfaitement incapables de comprendre le sénatus-consulte que nous ne comprenons pas nous mêmes qui l'avons fabriqué.

— C'est vrai ! très bien !

— C'est pourquoi nous vous renvoyons dans vos départements où vous serez chargés de pousser vos électeurs au scrutin, car nous avons une peur bleue de l'abstention. Vous n'êtes plus des députés, vous êtes des pousseurs.

— Vive l'empereur ! vive le prince impérial !

Après cet essai de sa puissance fascinatrice, M. Ollivier peut évidemment se permettre tout ce qu'il voudra avec les membres de sa majorité. Jeter des représentants à la porte comme des créanciers, et les transformer ensuite en agents électoraux, c'est là un tour de bâton qui n'a guère son équivalent que dans l'immortel vaudeville intitulé : les *Saltimbanques*. Il me semble que j'assiste à la scène où Bilboquet, après avoir criblé d'injures le père Ducantal et l'avoir dépouillé de ses gants, lui tend la main sur ce final :

Allons, monsieur, que tout soit oublié,
Je vous offre mon amitié.

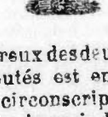

Le plus heureux des deux cent quatre-vingt-dix députés est encore celui de la première circonscription de Paris, qui, au prix de six mois de prison, a du moins dérobé sa personnalité au Corps législatif dont il faisait partie.

***

Les autres élus se sont amoindris peu à peu jusqu'à devenir les facteurs de M. Emile Ollivier. Il est vrai, comme depuis les quatre mois qu'a déjà duré la session, ils n'ont absolument rien fait, il n'est pas mauvais pour eux qu'ils aient enfin une occasion d'agir. Au moins, lorsqu'aux prochaines élections, leurs commettants leur demanderont compte de l'emploi de leur temps pendant la durée de la législature, ils pourront répondre avec quelque orgueil :

« Nous avons distribué des circulaires et collé des affiches. »

HENRI DANGERVILLE

NOUVELLES POLITIQUES

Les bruits les plus contradictoires circulent sur la formule du plébiscite. Le seul point sur lequel les nouvellistes s'entendent, c'est que l'hérédité y figurera en première ligne.

Cela ne nous surprend pas, car nous savons de longue date qu'aux Tuileries les préoccupations dynastiques ont toujours primé toutes les autres.

Mais un vote populaire fera-t-il que la France soit éternellement le domaine d'une famille ?

Nous le verrons bien.

On assure qu'aussitôt que l'on aura terminé le vote du plébiscite, M. de Persigny partira pour Berlin, portant en poche l'éternel projet de congrès européen.

On ne doute donc point aux Tuileries que le vote populaire ne soit conforme aux désirs de M. Emile Ollivier et de son maître ?

Parbleu, est-ce que ces gens-là doutent de quelque chose ?

Il est question d'une prochaine entrevue entre l'empereur Alexandre et le roi de Prusse. Ces deux personnages se rencontreraient non à Ems, ainsi qu'on l'avait annoncé d'abord, mais à Berlin.

Nous allons voir avant peu, si ce bruit se confirme, le monde diplomatique en rumeur. La multitude en uniforme et en livrée sera tout entière sur les dents.

Il est question de la réorganisation de la garde nationale du département de la Seine.

Ce bruit-là court toujours à la veille d'une élection, et le lendemain on n'entend plus parler de rien.

Il eût été vraiment extraordinaire que pour préparer le vote du plébiscite, on n'eût pas tiré ce vieux moyen électoral de l'armoire aux rengaines.

La garde nationale, selon nous, comme tant d'autres institutions, ne sortira de la nullité dans laquelle elle végète, que lorsqu'elle se mettra en tête de se réorganiser elle-même.

Le *Journal officiel* nous annonce ce matin la retraite de MM. Buffet et Daru. Chose remarquable, on se passe de remplacer ces messieurs ; MM. Emile Ollivier et Maurice Richard se chargent de cette besogne.

Pourquoi alors ne pas essayer de ne conserver qu'un seul et unique ministre, puisque deux étant partis, les affaires n'en iront pas moins mal qu'auparavant ?

Si ce système froisse les principes parlementaires, il s'accommode singulièrement avec ceux de l'économie.

On affirme que le Sénat italien ayant refusé d'admettre quelques sénateurs nouvellement nommés, le ministre des finances, M. Sella, a offert sa démission.

Un Sénat refuser quelque chose à un ministre, et surtout à un ministre des finances, voilà assurément ce que l'on ne verra jamais en France !

On le voit, il y a Sénat et Sénat.

On annonce la prochaine arrivée à Paris du roi de Grèce.

Il ne fera que passer par la capitale, il se rend à Copenhague, puis ensuite à Saint-Pétersbourg. Le roi des Grecs ne fera pas fortune aux Tuileries ; il y trouvera ses maîtres.

Une bonne nouvelle de la *Patrie*, qui voudrait nous faire croire que la façon dont fonctionne chez nous le suffrage universel empêche nos voisins de dormir. La feuille gouvernementale, en effet, prétend que la Chambre des députés de Munich a désigné deux de ses membres pour venir étudier à Paris comment on y vote.

Ce n'est pas à Paris qu'il faut étudier la question, bonnes gens, allez voir dans les campagnes, et vous nous en direz des nouvelles !

On assure aussi que l'on fait préparer en Algérie des listes électorales pour le vote du plébiscite. Nos braves colons ne sont pas assez bons pour envoyer des députés au Corps législatif, mais pour donner un vote d'admiration au second empire, ils sont excellents.

Ils sont d'autant meilleurs que s'ils votent mal (selon Ollivier), on leur dira : eh ! bien : pas de régime civil, gardez vos bureaux arabes ! Il faut ajouter que s'ils votent bien (selon Ollivier, toujours), on leur fera probablement la même réponse.

ULRIC DE FONVIELLE.

LE COMPLOT

La prison cellulaire produit ses effets.

L'un des détenus politiques — sous l'influence de cette séquestration continue et prolongée — donne des signes non douteux d'aliénation mentale. Depuis quelque temps, les détenus étaient étonnés d'entendre la nuit des bruits singuliers. Dans la nuit du 11 au 12 avril, c'étaient des chants insensés, des cris incohérents, des courses effrénées dans une petite cellule de quatre mètres carrés.

Le lendemain matin, les mains du malheureux détenu étaient toutes meurtries des coups qu'il avait portés à droite et à gauche, sur le mur de la cellule, à la poursuite de nous ne savons quel fantôme.

Or le détenu dont il s'agit, était sujet à cette triste maladie — et alors pourquoi a-t-on aggravé son état par un isolement calculé ? — Pourquoi la loi, qui le déclare irresponsable, ne lui a-t-elle pas été appliquée ?

Ou bien ces transports cérébraux ont été occasionnés par le régime odieux de la détention et du secret.

Il est certain que le juge d'instruction peut interroger cet accusé, et obtenir — dans cette situation d'esprit qu'il a contribué à créer — les aveux des crimes imaginaires que la police et le juge veulent présenter au public, pour faire croire au complot, tombé déjà sous le ridicule.

Le fait n'est pas nouveau, malheureusement, à Mazas.

Il n'y a pas de mois où ce régime effroyable ne donne lieu à des accès de folie, ou à des suicides. Tout cœur honnête se révolte à l'idée de cette tyrannie physique et morale que la police et les juges de l'empire prennent plaisir à infliger à des accusés présumés innocents, jusqu'à preuve du contraire — et, dans le cas qui nous occupe, reconnus, de l'aveu des ennemis aussi bien que des amis, victimes de *lettres de cachet*, de *mandats en blanc*, d'arrestations illégales, de machinations policières.

Continuez, agents de police et magistrats, à laisser les détenus dans cet isolement funeste.

Faites peser surtout vos rigueurs sur les ouvriers. Cherchez par le secret, par la menace, par la misère dans laquelle vous avez jeté les femmes et les enfants de vos malheureuses victimes, à arracher des paroles au moyen desquelles vous tâcherez d'établir votre complot, pour le présenter proprement à la bourgeoisie, le jour du vote plébiscitaire.

Circonvenez les femmes et les enfants ; offrez au besoin de l'argent pour payer les termes échus et acheter du pain... Vous n'arriverez à rien. Tout le monde sait que le complot est une invention.

Vous serez toujours responsables de cet acte, pour lequel vous ne serez jamais admis à réclamer le bénéfice de l'art. 75 ou même de la prescription !

E. BOROT

COURRIER POLITIQUE

Le peuple souverain

La gauche a fait connaître son avis — elle engagera le peuple à voter *non*.

Les journaux également se sont prononcés, — et la plupart, nous devons le reconnaître, accepteront le mot d'ordre de la gauche.

La *Marseillaise*, elle s'est déclarée, on le sait, pour l'abstention pure et simple, partout où cela sera possible, — pour l'abstention déguisée, — *bulletins blancs* ou *bulletins républicains*, partout où les électeurs craindraient de se compromettre en refusant de se rendre au scrutin auquel les agents de M. Ollivier ont ordre de les pousser avec une « activité dévorante. »

Cela ne suffit pas.

Le principal personnage, le seul même qui ait autorité pour trancher la question, n'a pas encore été entendu. Ce personnage, c'est le peuple.

C'est à lui, à lui seulement qu'il appartient de décider en dernier ressort, et de faire connaître, non pas son avis, mais sa volonté souveraine.

En cette matière, qui touche directement au droit de la nation, l'opinion des députés de la gauche n'est qu'une opinion, — l'opinion des journaux n'est qu'une opinion, — l'opinion de la *Marseillaise* n'est qu'une opinion.

Ni les unes, ni les autres ne peuvent engager le suffrage universel, — ni les unes ni les autres n'ont qualité pour s'imposer à la nation, pour dicter son vote au peuple.

Le peuple a pu déléguer temporairement une partie de ses pouvoirs à un certain nombre de députés chargés de faire des lois au Corps législatif ; — mais là s'arrête leur mission.

Ils n'ont point reçu de pouvoirs constituants, et dans une question constitutionnelle, dans une question où se trouve engagée la souveraineté nationale elle-même, ils ne peuvent parler qu'à titre de particuliers exprimant une certaine façon de voir, que les électeurs auront à écouter comme toutes celles qui se produiront, mais au même titre.

Devant le plébiscite, il n'y a, il ne doit y avoir qu'une volonté compétente : — la volonté populaire.

Il n'y a plus de représentants officiels du suffrage universel, de délégués même temporaires ; et le mandat législatif lui-même ne donne aucun privilége pour décider une question en dehors de sa compétence : — tout disparaît devant le peuple reprenant possession de l'intégralité de son droit.

Il est maître, maître absolu.

A lui donc d'entrer en scène, à son tour d'élever la voix, d'agir.

Que les membres des anciens comités électoraux se réunissent, que toutes les associations ouvrières, que tous les groupes constitués, que les représentants de l'Internationale se concertent, se mettent en rapport ; commencent énergiquement leur action légitime.

Qu'ils élisent des délégués chargés de prendre part immédiatement à la direction du mouvement, et de préparer les résolutions qu'on devra soumettre ensuite à l'approbation populaire. — Qu'ils provoquent sans retard des réunions privées, où l'on posera les bases de l'entente nécessaire, — de telle sorte que, le jour venu où, pendant la période plébiscitaire, les réunions publiques seront autorisées, le peuple assemblé dans ces réunions puisse être consulté fructueusement, sans perdre un temps précieux à de vaines discussions de détails.

Ce jour-là, nul ne sera dispensé de venir soumettre son opinion à la ratification du peuple.

Ce jour-là, députés, journalistes, écrivains, hommes politiques, nous n'aurons plus qu'un droit, comme nous n'avons qu'un devoir ; — c'est de venir trouver le véritable souverain, de lui exposer nos sentiments, de lui soumettre nos avis, de le mettre à même de décider en pleine connaissance de cause.

Ce jour là, nous lui dirons pourquoi nous sommes partisans résolus de l'abstention « sous toutes ses formes », de même que d'autres lui diront pourquoi ils préfèrent le vote par bulletin négatif.

Rien n'est au-dessus du suffrage universel que la souveraineté du peuple.

Le suffrage universel peut tout, — excepté renoncer à son omnipotence.

Que le peuple se mette donc résolument, et dès aujourd'hui, à l'œuvre.

Tout dépend de lui. — Lui seul donnera sa véritable signification aux actes que produira le plébiscite, et nous attendons avec impatience qu'il s'organise, sans perdre une minute, pour affirmer sa volonté souveraine.

Toute agitation qui s'accomplirait en dehors de lui, ne serait qu'une agitation forcément stérile ; — et c'est ce qu'a parfaitement compris la réunion des journaux radicaux de province et de Paris, provoquée par le citoyen Delescluze dans les bureaux du *Réveil*.

ARTHUR ARNOULD.

Dans une réunion tenue hier dans les bureaux du journal le *Réveil*, il a été résolu :

Que la commission de la presse, représentée par deux rédacteurs pour chaque journal démocratique de Paris, invitera les organisations ouvrières (associations et groupes divers), et les comités électoraux des années précédentes, à lui adjoindre les délégués choisis directement dans les divers groupes.

Le comité de Paris recevra ou donnera tous les renseignements, avis et consultations qui lui seront envoyés et demandés.

Les comités sont invités à subvenir, au moyen de souscriptions, aux frais que pourra nécessiter le vote plébiscitaire dans leurs circonscriptions.

A défaut de moyens d'impression sur place, le comité de Paris se mettra à la disposition des comités départementaux, pour la fourniture des bulletins de vote et imprimés.

Pour extrait conforme :

BARBERET.

Réunion de la gauche et de la presse démocratique

La réunion à laquelle les députés de la gauche avaient convoqué la presse démocratique de Paris et des départements, a eu lieu hier soir, à huit heures, chez M. Crémieux.

Etaient présents : les députés Gambetta, Pelletan, Jules Simon, Jules Ferry, Emmanuel Arago, Grévy, Jouvencel, Glais Bizoin, Girault, de Kératry, de Marmier, Ordinaire, Picard, etc.

M. Jules Favre, parti le matin pour Constantine, où il va plaider une affaire politique, et M. Bancel, qui part ce soir pour Valence, sur l'ordre des médecins, n'avaient pu venir.

M. Crémieux, qui présidait, assisté de MM. Jules Simon et Grévy, a exposé en quelques mots le but de la réunion : quel était le meilleur parti à prendre devant le plébiscite ? répondre *non*, ou s'abstenir ? Et, quand la réunion aurait décidé, quels moyens d'action convenant il d'employer ?

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Gambetta, Pelletan, Emmanuel Arago, Grévy, Picard, Glais Bizoin, Girault, Ordinaire, etc., parmi les députés ; et parmi les journalistes, MM. Delescluze, Peyrat, Ulbach, Arnould, Pierre Lefranc, Jules Lefort, etc., la réunion a voté les trois résolutions suivantes :

1. Elle a décidé que le vote négatif avait ses préférences, sans exclusion d'aucun autre moyen de protestation contre le plébiscite, y compris l'abstention.

2. La réunion a conseillé l'organisation, dans chaque circonscription électorale, d'un comité d'action.

3. Les journalistes présents ont désigné huit délégués pour se concerter avec les députés de la gauche sur la rédaction d'un manifeste antiplébiscitaire.

Les huit journalistes délégués sont quatre de Paris : MM. Delescluze, Peyrat, Jourdan et Ulbach ; et quatre des départements : MM. Lavertujon, Duportal, Eugène Véron et Pierre Lefranc.

Le président, AD CRÉMIEUX — *Le secrétaire,* L. GAMBETTA.

Dans un compte rendu sommaire de cette réunion, le *Journal des Débats* dit :

« La divergence d'opinions se serait particulièrement manifestée entre M. Gambetta et quelques rédacteurs des journaux radicaux, d'une part, et MM. Ernest Picard, Grévy, Jules Simon et Eugène Pelletan, d'autre part. »

En ce qui concerne M. Pelletan, M. Simon, et même M. Grévy, le *Journal des Débats* est mal renseigné.

Les journaux de Paris représentés à la réunion étaient :

L'Avenir national, — le Centre gauche, — le Charivari, — le Citoyen, — la Cloche, la Démocratie, — l'Electeur libre, — l'Histoire, — la Marseillaise, — le National, — le Rappel, — le Réveil, — le Siècle, — le Temps.

Soixante deux journaux des départements s'étaient fait représenter :

L'Avenir d'Auch ;

La Commune de Blois, — la Constitution d'Auxerre, le Contribuable de Rochefort, — le Courrier des Deux Mondes.

Le Démocrate du Midi, — le Démocrate du Nord-Est, — le Doubs, — les Droits de l'Homme de Montpellier.

L'Echo du Nord, — l'Economiste agricole, — l'Eclaireur de Saint Etienne, — l'Electeur souverain, — l'Emancipation de Toulouse, — les Etats Unis d'Europe ;

La Gironde, — la Gironde du dimanche, — le Glaneur de Saint Quentin, — le Guetteur ;

Le Havre ;

L'Impartial du Centre, — l'Indépendant de l'Ardèche, — l'Indépendant des Basses-Pyrénées, — l'Indépendant de Brioude, — l'Indépendant de la Moselle, — l'Indépendant des Pyrénées Orientales, — l'Indépendant du Tarn ;

Le Journal d'Amiens, — le Journal de Besançon, — le Journal de Langres, — le Journal de Rouen, — le Journal de Vichy, — le Jura ;

Les Lettres charentaises, — le Libéral bayonnais, — le Libéral de Cambrai, — le Libéral du Pas-de-Calais, — la Liberté d'Auxerre, — la Liberté de l'Hérault ;

Le Mémorial des Deux Sèvres ;

Le Nord libre ;

L'Ordre d'Arras, — l'Ouest d'Angers ;

Le Peuple de Marseille, — le Phare de la Loire, — le Phare du littoral, — le Progrès de la Côte d'Or, — le Progrès de l'Eure, — le Progrès libéral de Toulouse, — le Progrès de Lyon, — le Progrès du Nord, — le Progrès de Rouen, — le Progrès de Saône et-Loire, — le Progrès de la Somme ;

Le Sémaphore de Marseille, — la Solidarité, — le Suffrage universel de Caen ;

L'Union de la Haute-Marne, — l'Union démocratique de Nantes, — l'Union libre et démocratique de Seine et Oise.

E. ROBIN.

LA GRÈVE DU CREUZOT

Le Creuzot, le 14 avril 1870.

Cher citoyen,

Un plus grand nombre de mineurs sont descendus ce matin dans les puits ; la majorité est toujours en grève et persiste à ne pas vouloir céder encore ; c'est la journée de demain qui décidera de la continuation de la lutte ou de la reprise du travail.

La nouvelle de la maladie de M. Schneider s'était répandue, mais ne s'est pas confirmée. Il est parti ce matin à huit heures, et ce départ semble décharger les habitants d'un lourd fardeau.

Cependant, l'administration est toujours aussi puissante, et à la veille d'être victorieuse peut-être, elle se montre plus implacable que jamais, et répand l'espionnage dans toutes les rues, dans tous les ateliers ; quant à la force armée elle est toujours là.

Vos lecteurs se rappellent sans doute que lors de la grève du 19 janvier, l'administration Schneider, à bout de ressources d'espionnage, imagina d'imposer aux élèves des écoles un devoir écrit, sous ce titre : *la Grève* ; les enfants devaient répéter à ce sujet tout ce qu'ils avaient entendu dire par leurs parents et par leurs voisins.

Le *Progrès de Saône et-Loire* releva vivement ce procédé : cela n'a pas empêché les bonnes sœurs de redonner le même devoir aux petites filles.

Les règles de la bienséance, les lois morales, la dignité humaine, le respect dû à la conscience de l'enfant sont lettres mortes pour l'usine du Creuzot.

Vous recevrez demain un article sur le travail des mineurs ; il est forcément au-dessous de la vérité ; une foule de détails ne peuvent être racontés que par ceux qui en ont souffert, mais tout ce qui y est contenu m'a été affirmé par un grand nombre de mineurs que j'ai consulté à ce sujet.

A vous,

E. MALON.

Le 8e envoi de mille francs de la *Marseillaise* a été reçu ce matin. E. M.

Election de la 3e circonscription du Rhône.

Le *Journal des Débats*, voulant apprécier à son tour la portée de l'élection de la 3e circonscription du Rhône, commet quelques erreurs qu'il est nécessaire de rectifier.

Si nous voulons suivre pas à pas l'argumentation de notre confrère, nous voyons qu'il se trompe singulièrement lorsqu'il prétend comparer le résultat de l'élection qui vient d'avoir lieu avec celui de l'élection de 1863.

Depuis 1863, en effet, la 3e circonscription du Rhône a été habilement remaniée : on en a distrait toute la partie comprise dans la ville de Lyon, et dans le but bien compréhensible de faire la part du feu, c'est à dire de concentrer dans deux circonscriptions, purement urbaines, la majeure partie des électeurs républicains, on l'a transformée en une circonscription purement rurale.

L'importance de ce fait n'échappera pas au *Journal des Débats* ; il comprendra, sans doute, que les chiffres de l'élection de M. Morin ne peuvent servir, en les comparant à l'élection de M. de Fouvielle, à démontrer quelle a pu être l'influence des derniers événements sur les opinions des électeurs.

Ce ne sont pas les mêmes électeurs qui ont voté dans les deux cas.

En ce qui concerne l'élection de M. Esquiros, il y a aussi une erreur à relever, et bien qu'elle soit moins considérable et moins évidente, il serait injuste cependant de n'en pas tenir compte.

En effet, l'élection de M. Esquiros donna lieu à deux scrutins ; au premier tour, les voix des électeurs s'étaient partagées entre MM. Perras, candidat officiel, Esquiros, candidat démocrate, de Mortemart, candidat clérical, et Jourdan, candidat indépendant, les deux derniers jouissant d'une certaine influence locale.

M. de Mortemart, et M. Jourdan, qui avaient réuni un assez grand nombre de voix, se retirèrent au second tour, et il ne

passa alors ce qui s'est passé dans beaucoup de circonscriptions; un certain nombre des voix accordées dans le principe aux candidats indépendants, se reportèrent sur le candidat de l'opposition qui avait le plus de chances de succès.

Cependant cette protestation contre le principe des candidatures officielles fut encore insuffisante, et M. Perras fut nommé.

Entre ces deux tours de scrutin, il y a donc une différence essentielle; le premier avait fourni à tous les partis l'occasion de se compter, tandis que le second n'était qu'une lutte, purement concentrée sur la candidature officielle, et dans laquelle les opinions politiques, représentées par les candidats restant en présence, ne jouaient plus qu'un rôle secondaire.

Voilà ce que le *Journal des Débats* n'eut pas manqué de reconnaître, s'il eut eu une connaissance suffisante des faits pour asseoir une opinion sérieuse, et s'il n'eût pas sacrifié la vérité au stérile plaisir d'appuyer par des apparences de preuves, la thèse qu'il soutient.

En effet, au premier tour de scrutin, le seul sérieux au point de vue de la comparaison, ainsi que nous venons de le démontrer, M. Esquiros avait eu environ 700 voix de moins que n'en vient d'obtenir M. de Fonvielle.

L'argumentation du *Journal des Débats* n'est donc pas sérieuse, ce qui n'a rien de surprenant, lorsque l'on considère la fragilité des bases posés par lui, et la faculté regrettable avec laquelle il s'est laissé tromper par de simples apparences.

Le parti radical, au lieu d'avoir décru dans la 3e circonscription du Rhône, y a donc fait au contraire des progrès très sensibles, et d'autant plus remarquables, que la candidature de M. Fonvielle était posée sur le terrain absolu des principes républicains, et sur la négation formelle du régime impérial, ce qui n'était pas tout à-fait la signification directe et immédiate donnée à celle de M. Esquiros.

Le triomphe de M. Mangini, triomphe dont le *Journal des Débats* se montre si heureux, n'a pas non plus la signification que notre confrère voudrait lui attribuer.

M. Mangini a été candidat officiel, tout aussi bien que M. Perras, et les moyens qui avaient fait triompher l'un l'année dernière, ont aussi été employés hier pour l'autre; l'on peut même dire qu'ils l'ont été avec plus d'habileté et de vigueur.

M. le conseiller d'Etat préfet du Rhône, est resté prudemment dans l'ombre, il est vrai, mais il a fait agir les maires, et au lieu de se mettre à leur tête et de les couvrir, il s'est caché derrière eux, et a mis leur personnalité en avant.

Ce procédé habile a produit d'autant plus d'effet que les électeurs organistes et cléricaux, trompés par les apparences et encouragés par des excitations, dont le *Journal des Débats* doit connaître la source mieux que nous, n'ont pas hésité cette fois entre le candidat officiel et le candidat républicain, et que leurs suffrages servés ont assuré le succès du premier.

L'élection des 9 et 10 avril, contrairement à ce que pense le *Journal des Débats*, prouve donc que le parti radical a beaucoup gagné de terrain depuis les dernières élections dans la 3e circonscription du Rhône; et le montre aussi que le système des candidatures officielles a survécu à la fameuse déclaration du 24 février; et le fait voir aussi que les orléanistes et les cléricaux sont, aussi bien que les bonapartistes, les ennemis acharnés et infatigables de la démocratie et de la liberté.

B MOROT

LA MORT DE JOHN LYNCH

Citoyen rédacteur,

Je vous adresse des extraits d'une lettre écrite à l'*Irishman*, par un prisonnier politique irlandais, pendant sa détention (à présent il est libre) dans une colonie pénale en Australie.

Je me bornerai à traduire l'épisode de John Lynch.

Lettre de John Casey

« Voici un rapport concis et impartial des traitements auxquels nous étions assujettis, mes confrères exilés (au nombre de vingt-quatre) et moi, durant notre incarcération dans cette tanière pleine d'horreurs — cette tombe vivante, qu'on appelle Portland-Prison.

« Avant tout, il est de mon devoir de payer un tribut de respect et de justice à la mémoire de mon ami John Lynch, qui fut condamné par un tribunal extraordinaire, au mois de décembre 1865, et qui mourut à Woking-Prison, en avril 1866.

« Quelle que soit la cause à laquelle le jury ait attribué sa mort, moi, j'affirme, et je suis à même d'en fournir les preuves, que sa mort a été accélérée par la cruauté des gardiens de la prison.

« Etre emprisonné, au cœur de l'hiver, dans une froide cellule, pendant vingt-trois heures sur vingt-quatre; être insuffisamment vêtu; dormir sur une planche dure, avec une bûche de bois comme oreiller et deux couvertures usées pesant à peu près dix livres, seule défense contre le froid excessif; ne pouvoir même, par un raffinement inqualifiable de cruauté, couvrir nos membres gelés de nos habits, que nous étions forcés de mettre à la porte de notre cellule; être assujetti à une nourriture maissine et insuffisante; n'avoir pour tout exercice qu'une promenade de trois quarts d'heure tous les jours, dans une cage ayant environ 20 pieds de longueur sur 6 pieds de largeur, et destinée aux plus infâmes coquins: — ce sont là des privations et des souffrances qui doivent briser un corps de fer. Aussi ne vous étonnez point qu'un homme aussi délicat que l'était Lynch y ait presque immédiatement succombé.

« A son arrivée dans la prison, Lynch demanda la permission de garder sa flanelle. Sa demande fut repoussée durement. « Si vous me refusez, je serai mort avant trois mois, » répondit-il alors. Ah! je ne me doutais pas que ce fût une prophétie, je ne m'imaginais pas que l'Irlande dût sitôt perdre un de ses fils les plus dévoués, les plus ardents, et les plus nobles; que moi je dusse perdre, un ami à toute épreuve.

« Dans le commencement de mars, je remarquai que mon ami avait l'air très-malade, et, un jour, je profitai de l'absence momentanée du geôlier pour lui demander des nouvelles de sa santé. Il me répondit qu'il se mourait, qu'il avait plusieurs fois consulté le médecin, mais que celui-ci n'avait fait aucune attention à ses plaintes. Sa toux était si violente, que bien que je fusse dans une cellule très éloignée de la sienne, j'entendais nuit et jour cette toux résonner à travers les corridors déserts. Un geôlier même me dit: « L'emprisonnement du numéro 7 sera bientôt fini — depuis un mois il devrait être à l'hôpital. Bien des fois, j'y ai vu des prisonniers ordinaires se portant cent fois mieux que lui. »

« Un jour, au mois d'avril, j'aperçus de ma cellule, se traînant avec difficulté et s'appuyant contre les grilles pour se soutenir, la forme d'un spectre, à la figure mortellement pâle, aux yeux éteints, aux joues creusées. C'était Lynch. J'hésitai à le reconnaître jusqu'à ce qu'il me regardât, me sourit et me montrât la terre, comme s'il voulait me dire: « C'en est fait de moi. »

« Ce fut la dernière fois que je vis Lynch. »

Tel est le témoignage de Rossa, à propos de Lynch, corroboré par celui de Casey. Et il ne faut oublier que Rossa a écrit sa lettre dans une prison en Angleterre, tandis que Casey écrivait dans une colonie pénale de l'Australie; ainsi toute communication entre eux était impossible. Cependant, le gouvernement vient d'affirmer que les assertions de Rossa sont des mensonges. Bruce Pollock et Knox déclarent même « que des flanelles ont été données à Lynch, avant même qu'il les demandât »

D'un autre côté, M. Casey constate aussi positivement que M. Bruce le nie, que Lynch s'est plaint que « même quant il fut hors d'état de marcher, et qu'il se vit forcé de rester dans la solitude terrible de sa cellule, on repoussa encore sa demande. »

Mais, comme l'a dit M. Laurier dans son beau discours: « Laissons de côté le témoignage des hommes, et faisons parler les témoins qui ne mentent pas, les témoins qui ne trompent pas, les *témoins muets*. » Le fait est que Lynch est entré à Pentonville, à la fleur de son âge, plein de vie et d'espérance, — et que, trois mois après, ce jeune homme était un cadavre.

Tant que MM. Gladstone, Bruce et sa cohue de policiers n'auront pas prouvé que Lynch n'est pas mort, ils perdent leur temps à prêter des serments.

J WILLIAMS

QUESTION SOCIALE

(Suite — Voir le n° du avril).

Je faisais remarquer, dans l'article précédent, que l'attribution de la souveraineté faite aux deux pouvoirs législatif et exécutif par la constitution de 1848, pouvait produire,

Ou le despotisme, par l'entente de ces deux pouvoirs;

Ou l'anarchie, par leurs dissentiments;

Ou l'usurpation, par la défaite de l'un d'eux;

Ces trois éventualités se sont réalisées à la fois.

Le président de la République et l'Assemblée législative étaient toujours parfaitement d'accord quand il s'agissait d'enchaîner la liberté et de comprimer les aspirations démocratiques de la nation.

La liberté n'existait que pour les ennemis de la République. Ses défenseurs étaient persécutés avec plus d'acharnement encore que sous la monarchie; et, de ce concert des deux pouvoirs issus du suffrage universel, était résultée cette fameuse loi du 31 mai, qui, en enlevant leurs droits à 3 millions d'électeurs, avait détruit le suffrage universel lui-même. — C'était le despotisme.

Unis contre la République, les pouvoirs chargés de la gouverner étaient profondément divisés entre eux.

Lorsqu'ils n'étaient pas occupés à conspirer contre la Révolution, ils se disputaient les lambeaux de l'autorité, que chacun d'eux voulait s'approprier, et cet antagonisme faisait naître entre les ministres du président et les chefs du club de la rue de Poitiers, des discussions scandaleuses, des luttes pitoyables, qui troublaient profondément le pays. — C'était l'anarchie.

On sait comment ce combat se termina par la défaite de l'Assemblée législative et la destruction de la République. — Ce fut l'usurpation.

Sur son serment, et par les commentaires qu'il y avait spontanément ajoutés, Louis Napoléon Bonaparte avait promis, de la façon la plus solennelle, d'accomplir scrupuleusement les devoirs que la Constitution lui imposait.

Sous la foi de ce serment, la France avait remis entre ses mains toutes ses ses forces, toutes ses richesses, en personnel et en matériel: administrations, police, justice, armée, finances.

Elle les lui avait confiées pour en faire l'usage prescrit par la Constitution, c'est-à-dire, pour la conservation, la défense et la prospérité de la République.

Quand de trop nombreux symptômes faisaient concevoir des doutes sur la loyauté du président, sur la sincérité de ses intentions, ses amis rassuraient la nation en disant: C'est un honnête homme, il tiendra sa parole.

Et c'est au moment où il repoussait lui-même avec indignation jusqu'au moindre soupçon, qu'au mépris de son serment, en violation de toutes les lois de la morale et de la justice, il déchira la Constitution républicaine qu'il avait jurée.

Par une sombre nuit de décembre, il surprend dans leur sommeil les représentants du peuple, dont il devait protéger l'inviolabilité, et il substitue sa propre autorité aux lois dont la nation lui avait confié le dépôt.

Afin de paralyser la résistance, il déclare qu'il agit pour le compte de la République; il annonce le rétablissement du suffrage universel, qu'il avait lui-même fait mutiler; et le peuple, trompé par cette manœuvre, par laquelle on lui fait espérer qu'il pourra librement manifester sa volonté, ce peuple trop confiant, et tout saignant encore des profondes blessures qu'il avait reçues de la bourgeoisie, laisse accomplir la spoliation qui le venge de son autre ennemi, préférant, disait-il, combattre avec des bulletins qu'avec des balles.

Les défenseurs du droit et de la loi furent impitoyablement massacrés; et, qu'ils aient ou non résisté, les principaux républicains furent livrés aux fusillades, à la transportation ou à l'exil.

On en connaît les résultats;

Le rétablissement des anciennes institutions monarchiques tant de fois condamnées par l'expérience, et renversées par la conscience publique; toutes les puissances sociales concentrées sur la tête d'un seul, devenu le maître de nos destinées; la dictature avec son arbitraire et ses violences; le despotisme élevé à l'état de dogme constitutionnel;

A l'extérieur, des guerres ruineuses, sans but légitime ou sans résultats utiles; notre considération et notre influence perdues;

A l'intérieur, la volonté de trente-six millions de personnes absorbée dans la volonté d'un individu; le suffrage universel rétabli, mais pour l'usage particulier du maître, et devenu entre ses mains un simple instrument destiné à faire parler, selon ses désirs, la nation soumise et humiliée;

Le budget et la dette publique augmentée d'un tiers; la dilapidation et l'agiotage; l'abaissement du niveau de l'instruction, la dépravation des intelligences, la corruption du sens moral; le culte des intérêts matériels substitué aux règles de la justice et aux aspirations de la conscience; et tandis que les prolétaires sont maintenus, ou par l'ignorance, ou par la force, dans l'asservissement et la misère, les possesseurs du capital se livrant aux spéculations les plus scandaleuses, ou, le ventre dans la boue, se gorgeant de richesses mal acquises

Voilà quelles furent les principales conséquences du coup de main de Louis-Napoléon Bonaparte.

J'ai entendu alors des bourgeois repus dire: cet homme nous a rendu un bien grand service; acceptant ainsi, s'ils n'en étaient pas complices, la solidarité du crime.

Et, depuis, les types caractéristiques de la génération élevée sous ce régime ont mérité le surnom significatif de « petits crevés! »

On a beaucoup disserté sur les causes du coup d'Etat. Son succès doit être attribué à l'Assemblée constituante, qui a exécuté les épouvantables boucheries de Juin, et à l'Assemblée législative, qui a fait la loi du 31 mai; mais ce ne sont là que des causes accidentelles.

Il est incontestable qu'un tel forfait n'aurait pas été possible, si la Constitution de 1848 n'avait pas délégué la souveraineté populaire.

Vainement on dit que si la France avait élu un autre président, il n'aurait pas usurpé. Sans doute, il aurait pu se trouver un honnête homme qui aurait tenu son serment et rendu fidèlement le dépôt à lui confié; mais qui peut toujours en répondre? Et qu'est-ce que des institutions dont le sort dépend de la loyauté ou de l'ambition d'un homme?

Vainement aussi les partisans du régime parlementaire prétendent-ils que la République n'aurait pas été détruite si, au lieu d'un président nommé par le suffrage universel, le chef du pouvoir exécutif n'avait été que le préposé du pouvoir législatif, réunissant tous les attributs de la souveraineté. L'usurpation n'était pas moins à redouter de la part d'une assemblée, et c'est par crainte de la Législative que les républicains, qui en faisaient partie, n'ont pas voulu lui confier le commandement des troupes chargées de la protéger.

Non, non, c'est surtout en pareille matière qu'on ne s'écarte pas impunément des principes du droit.

La souveraineté est indivisible, — et la Constitution de 1848 déclarait sentencieusement que la première condition d'un gouvernement libre, c'est la séparation des pouvoirs, qu'elle confondait ainsi avec la division des fonctions.

La souveraineté est inaliénable, — et tout en proclamant le principe, la Constitution s'empressait d'en enlever la jouissance au peuple, pour l'attribuer à deux pouvoirs, électifs et temporaires, il est vrai, mais investis, pendant la durée de leurs fonctions, de toute l'autorité, qui pouvaient en disposer à leur gré, et qui en ont fait l'usage que l'on sait.

C'était une véritable aliénation, et le germe de toutes les usurpations.

(*A suivre.*)

JACQUES MAILLEY.

BULLETIN DU MOUVEMENT SOCIAL

Les ouvriers polisseurs et perceurs en brosserie fine de Paris.

La commission de la Société des ouvriers en brosserie fine nous demande l'insertion de la communication suivante qu'elle a adressée à tous les ouvriers brossiers:

« L'assemblée générale du 27 mars a décidé qu'il serait fondé un *atelier social* dont le but est d'améliorer la position de ceux de nos camarades qui, ne possédant pas l'outillage nécessaire ou n'ayant pas de logement convenable, ne peuvent travailler chez eux. La plupart des fabricants, pour diminuer leurs frais, n'ont plus d'ateliers et les ouvriers qui ne peuvent travailler chez eux sont forcés de travailler chez des entrepreneurs qui souvent les exploitent indignement.

« L'atelier social doit porter remède à cet état de choses et fournir à chaque ouvrier la place et l'outillage qui lui seront nécessaires moyennant une faible rétribution par semaine, représentant sa part de loyer.

« L'atelier sera organisé d'ici peu de jours.

« Nous invitons donc ceux de nos camarades qui voudraient y travailler à se faire inscrire le plutôt possible, car nos ressources ne nous ont pas permis de l'établir aussi grandement que nous l'aurions voulu.

« Nous faisons appel en même temps à ceux de nos camarades qui voudraient concourir à l'établissement de cet atelier, soit en prêtant des outils, soit en prêtant des fonds destinés à en acheter.

« On se fera inscrire chez le citoyen Naudin, trésorier de la société, de huit heures du matin à huit heures du soir; le dimanche jusqu'à deux heures, rue Oberkampf, 114, impasse Godelet, 7.

Nous félicitons les ouvriers perceurs de leur excellente idée, et nous engageons vivement toutes les sociétés de solidarité, ainsi que toutes les chambres syndicales, à suivre cet exemple. Nous savons bien que les ressources des sociétés ouvrières sont, au début, des plus restreintes; mais les petits ruisseaux font les grandes rivières, et vouloir c'est pouvoir. L'*atelier social* est le moyen de faire fructifier les fonds disponibles de la caisse commune, et aussi d'assurer l'indépendance des administrateurs de l'association en face des persécutions et des vengeances du capital.

Grève des ouvriers potiers de Givors.

Les ouvriers potiers de terre, de Givors, Feysin, Pont d'Alaï et la Demi Lune, ont l'honneur d'informer leurs collègues qu'ils se mettent en grève samedi prochain, 16 avril, pour toutes les fabriques dont les patrons n'auront pas accepté les conditions qui leur ont été proposées.

Les personnes intéressées qui auront des communications à faire ou à demander sont priées de s'adresser pour les renseignements:

Soit à Jules Schœrmann, à Feysin, par Saint Symphorien-d'Ozon (Isère), soit à Charles Bresmann, route d'Alaï 5, à la Demi-Lune lès-Lyon.

La grève des Tisseurs de la Tour du Pin (Isère)

Dans l'arrondissement de la Tour du Pin, rapporte le *Progrès* de Lyon, six à sept mille tisseurs sont en grève pour obtenir: 1° qu'on leur accorde la moitié du prix qu'on paie aux tisseurs de Lyon; 2° qu'on leur donne un livre de travail, comme l'exige la loi.

Lundi 4 avril, dans une réunion qui s'est tenue à Dolomieu, dans une vaste grange, et à laquelle assistaient au moins deux mille tisseurs représentant dix-huit communes, il a été décidé qu'on enverrait des délégués auprès de MM. les fabricants, pour traiter à l'amiable, s'il était possible. Dans le cas contraire, la grève continuera.

A Faverge, en Savoie, les ouvriers demandent une augmentation de 5 ou de 10 centimes par mètre, selon la nature du travail; ils réclament de plus qu'on les paye au mètre et non plus à l'aune, ce qui constitue pour les tisseurs une perte sèche de 20 centimètres, puisqu'on leur paye l'aune au prix où l'on devrait leur payer le mètre.

D'ailleurs, puisque la loi prescrit de mesurer au mètre, on se demande d'où vient que les contrôleurs qui sont chargés de faire respecter la loi sur les poids et mesures négligent de surveiller les maisons de fabrique et les manufactures, quand ils se gênent si peu avec les petits détaillants. Suffit-il donc de frauder en grand pour échapper à toute pénalité?

Cette jurisprudence, bonne à Tours, n'est pas du goût des ouvriers de Faverge, non plus que de ceux de Charlieu, de Rives, de Vizille.

On peut dire, du reste, que les mêmes abus, le mesurage à l'aune et le refus de livres de travail pour inscrire l'ouvrage reçu et rendu, se retrouvent dans toutes les campagnes où il y a des tisseurs. A la ville, on y met un peu plus de formes, mais on ne croit pas avoir à se gêner avec les tisseurs des campagnes. Ce qui n'empêche pas les fabricants d'invoquer énergiquement le respect dû aux lois, quand elles sont en leur faveur.

Les tisseurs des campagnes réclament également la suppression des mesures à coulisses qui ont pour l'ouvrier l'inconvénient et pour le patron l'avantage de s'allonger trop facilement. Grâce à un système, l'aune, qui donne déjà au patron un bénéfice de 20 centimètres, peut arriver avec un peu de bonne volonté et de doigté à 128 ou 130 centimètres. C'est ce que, en termes du jour, on appelle savoir faire ses affaires.

Le résultat de ce système ne tardera pas à se produire, et ce seront surtout les patrons qui en souffriront; voici comment:

Quand on conçut l'idée, il y a une vingtaine d'années, de transporter le tissage dans les campagnes, les fabricants crurent avoir pour jamais trouvé le moyen de fixer les salaires à leur gré. En effet, le tisserand a fait d'abord que s'ajouter aux travaux agricoles. On tissait à la maison quand il n'y avait rien à faire aux champs. Ce qu'on gagnait était tout bénéfice. Le bien être se répandit dans les campagnes et les fabricants ne se ménagèrent pas les éloges pour avoir fait, en s'enrichissant eux-mêmes, le bonheur du prochain.

Grâce au bas prix des salaires, le travail afflua. Peu à peu le tissage, qui n'était qu'un accessoire, devint un travail régulier, et le travail des champs fut abandonné. Alors tout changea. Ce qui était magnifique comme accessoire devint insuffisant comme profession.

Le tisseur, mal payé et souvent volé, tomba dans la misère, tandis que, d'un autre côté, l'abandon des travaux agricoles fit hausser le prix des denrées alimentaires.

En face de la rapacité des fabricants, les tisseurs des campagnes se sont aperçus qu'il fallait, ou obtenir des garanties et une augmentation de salaires, ou retourner aux champs. C'est ce qu'ils ont fait, en attendant que les fabricants se décident à renoncer à la faculté de les exploiter et de les tromper, et ils ont bien fait.

Les clercs d'huissiers du Havre.

Les clercs d'huissiers du Havre viennent d'adresser au journal démocratique de leur ville la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur,

« Les employés dans beaucoup de professions ont demandé par la voie des journaux et ont obtenu le repos du dimanche entier.

« Il est une classe à laquelle on n'a pas encore pensé et qui, pourtant, mérite au plus haut point cette faveur: celle des clercs d'huissier qui, courbés tous les jours sur leur bureau, éprouvent une grande fatigue à la poitrine, notamment dans les études où les patrons ne font pour ainsi dire que de délivrer leurs actes.

« Là, les principaux clercs dirigent toute la besogne, rédigent seuls les exploits, posent les conclusions qui forment la base des procès, en observant d'éviter les amendes et nullités dont la loi est criblée.

« Le travail, en un mot, est des plus pénibles, et il est très juste de faire appel à MM. les huissiers du Havre, afin qu'ils accordent à MM. leurs clercs le repos du dimanche entier, ce que la loi (art. 1037 du code de proc. civ.), à eux-mêmes leur accorde par la défense d'exercer semblable jour.

« Cette faveur existe pour deux professions assimilées, celles des clercs d'avoué; et des clercs de notaire. »

« Agréez, etc. »

L'année dernière, à Paris, le bruit a couru que les clercs d'avoué et d'huissier avaient l'intention de se mettre en grève si aucune amélioration ne leur était accordée par leurs patrons. Il est à croire que l'on a fait droit aux légitimes réclamations de ces malheureux employés, puisque la grève n'a pas eu lieu.

Nous espérons que ceux du Havre obtiendront également satisfaction.

Un nouvel organe du travail

Nous apprenons avec plaisir qu'un journal politique et quotidien ayant pour titre: les *Droits de l'homme*, vient d'être constitué dans une réunion des souscripteurs tenue dimanche dernier à Montpellier.

Ce journal, franchement démocratique, est la propriété exclusive des travailleurs qui se sont groupés pour réunir les fonds nécessaires à sa fondation. Ce sont eux qui discutent et votent le programme et les statuts, désignent les rédacteurs, etc., etc.

Ce journal, nous assure-t-on, a déjà le concours et l'appui de plusieurs départements du Midi.

Bon succès et longue vie à notre nouveau confrère.

A VERDURE.

TRIBUNE MILITAIRE

Nous avons décrit les diverses punitions que subit le soldat en garnison; on ne devinerait jamais par quoi le plus simple des châtiments dont nous avons parlé est remplacé en campagne, — c'est par la peine de mort.

Au premier abord, ceci semble un paradoxe, une insoutenable assertion, rien n'est malheureusement plus vrai.

Devant l'ennemi, *tout homme puni* est envoyé aux avancées, à la *garde du camp*; il devra soutenir le premier choc en cas d'attaque et rester toute la nuit en faction, exposé aux coups de main, si fréquemment tentés contre les sentinelles perdues.

En Crimée, rien de terrible comme ces nuits d'embuscade: on y essuyait le feu de la place, les dangers des sorties, les rigueurs d'une température sibérienne; un homme puni de quinze jours de prison entendait siffler plus d'un millier de projectiles pendant la durée de sa peine, et contribuait à repousser au moins trois attaques à l'arme blanche; et il lui fallait déployer une énergie surhumaine pour ne pas se laisser geler. Dans ce but, on passait sa nuit à se réchauffer par de violents exercices, on s'épuisait à battre la semelle avec une sorte de rage; on se *colletait* avec le froid, et celui qui se laissait terrasser par lui était livré le lendemain au couteau des chirurgiens, lesquels abattaient ses membres gelés.

Si l'on calculait le chiffre des hommes *punis*, pour lesquels une peine *légère* est devenue la peine de mort, on serait épouvanté du total.

J'ai assisté à l'une des scènes les plus émouvantes que l'on puisse voir; le souvenir m'en tourmente encore.

Un officier, mécontent de l'état d'une carabine, avait condamné à la corvée du *blindage*, l'homme à laquelle cette arme appartenait. Cette corvée consistait, après la prise de Sébastopol, à se rendre dans les batteries ennemies, conquises depuis peu, à les démolir, à rapporter au camp les blindages (fascines, gabions, madriers) pour les brûler dans les cuisines.

On manquait de bois.

A cette époque, les Russes toujours maîtres des forts du Nord tiraient avec rage sur nous, quand nous paraissions dans les redoutes de la partie Sud; il voulaient se venger de leurs défaites et nous les avons vus envoyer une salve pour un seul homme égaré dans les ruines de Malakoff.

Donc, il y avait chance de mort à courir pour ceux qui exécutaient cette corvée.

Donc, tout officier qui infligeait cette punition, exposait, dans une mesure très facilement appréciable, la vie d'un homme.

N'importe!

Pour une tache de rouille sur une carabine, un malheureux soldat fut envoyé au blindage et il y partit maugréant contre l'officier, non à cause des bombes et des boulets, mais parce que c'était loin: la chair à canon se plaint de suer l'eau dans les marches, jamais de suer le sang dans les combats.

Il s'en alla donc, ce pauvre diable sa pioche à l'épaule; il nous revint sur un brancard d'ambulance, couché sur le *sanglé* moucheté de taches rouges; il était pâle, mais il y avait un sourire bizarre sur ses lèvres blêmes.

Il avait eu la jambe coupée en dessous du genou par un boulet qui s'était enfoncé dans le talus d'une batterie contre lequel le blessé était tombé.

A cette époque, il y avait encore des ambulances de tranchées; on porta le pauvre garçon à l'une d'elles, il y fut amputé sur le champ et il demanda à être évacué sur l'ambulance du quartier général.

On le lui accorda.

De ses camarades qui l'avaient apporté, il exigea deux choses:

La première, que l'on mît près de lui sa jambe coupée et qu'on allât chercher le boulet dont il avait été frappé;

La seconde, qu'on le menât au camp avant d'aller au quartier général.

On avait satisfait son désir et il avait été déposé à la porte de la tente de l'officier qui l'avait puni.

Celui-ci, au bruit, sortit et l'amputé l'appela à lui avec un ton d'autorité auquel l'autre ne résista pas.

Le blessé souleva sa criméenne, prit sa jambe coupée et la jeta à l'officier, en lui disant:

— Pour vous, lieutenant! Faites enterrer ma *patte* quelque part, mais gardez mon soulier, c'est un souvenir que je vous laisse! Moi, je conserve le boulet.

Il montrait le projectile.

L'officier était un de ces abrutis d'abrutis heureusement rares, une brute idiote et féroce; il donna un coup de pied dans le membre coupé et rentra dans sa tente.

Au retour du quartier général, ceux qui avaient porté la litière apprirent avec stupeur qu'ils avaient huit jours de salle de police pour s'être permis de ramener un blessé au camp au lieu d'aller directement à l'ambulance...

N'était-ce pas odieux.

Le colonel, informé des faits, intimida ce misérable officier pour le forcer à lever la punition; dans le régiment, pour un temps, on n'envoya plus au blindage par punition; mais peu à peu on revint aux vieilles coutumes, et dans « toute l'armée » aujourd'hui, l'homme puni est « toujours », en campagne, conduit à l'avancée.

Nous pourrions multiplier les exemples des conséquences mortelles de cette sanguinaire façon d'agir; nous nous contentons, pour la Crimée du moins, du cas que nous avons cité.

Nous ne saurions donner le chiffre exact, ni même approximatif, des hommes punis qui succombèrent *sans que leur tour d'aller au feu fût venu*, et qui payèrent d'un membre ou de la tête une négligence ou une réponse vive, toutefois nous avons quelques éléments d'appréciation.

Il est mort par le froid, les privations et le feu de l'ennemi, cent mille Français en Crimée; nul doute que, dans ce total, il n'entre beaucoup d'hommes *punis*, gelés, bronchités, frappés de fluxions de poitrine, de pneumonie ou couchés bas par le bombardement; la moyenne des *punis* était d'un millier par jour au plus bas mot.

Nous ne pouvons passer sous silence quelques-uns des procédés employés en Crimée pour châtier des hommes qui, tous les jours, faisaient des prodiges de bravoure et de dévouement sous Sébastopol. Aux uns, l'on retirait leurs fusils et on les envoyait ainsi à l'embuscade; chaque nuit l'on avait des engagements corps à corps.

Qu'on en juge:

Dans le ravin du *Carénage*, la nuit, on occupait des trous de loups à vingt mètres de l'ennemi; au moindre bruit, les sentinelles ennemies, croyant qu'on sautait sur elles, se jetaient sur vous — et réciproquement; c'étaient des luttes à la baïonnette, des échauffourées, des prises et des reprises de *trous de loups*.

Qu'on se représente, dans ces bagarres, le pauvre diable auquel on avait repris son fusil et qui n'avait à sa disposition qu'un bâton de tente!

Il n'y a pas à nier ces faits.

Au besoin, j'invoquerais le témoignage des survivants de cette campagne dans laquelle l'ineptie de certains intendants et leurs vols nous ont fait tant souffrir et tant mourir.

Je dis des *vols*.

Des condamnations éclatantes me permettent d'écrire ce mot comme un stigmate d'infamie au front de ceux qui ont rogné la maigre portion des soldats admirables d'abnégation et de stoïcisme dont la résignation fut indignement exploitée.

Mais nous reviendrons sur ce point.

Nous voulons seulement mettre hors de doute, que des soldats français furent posés en face de l'ennemi avec des bâtons pour toute arme et que, chaque nuit, on les plaçait ainsi aux avancées, jusqu'à ce qu'ils eussent conquis un fusil sur les Russes.

Et ce fusil, ils l'enlevaient.

Ces traits de courage sont admirables... pour ceux qui les font...

Que penser de ceux qui obligent nos frères et nos fils à accomplir ces inutiles faits d'armes contre toute loi et tout *sentiment* d'humanité!

Rien ne justifie cet abus de pouvoir; mais un article du règlement autorisait une autre barbarie dont beaucoup furent victimes.

Le général a le droit de choisir pour prison tel *local* qui lui convient; il n'y a, contre sa volonté, d'autre recours que la réclamation au ministre; mais cette réclamation est illusoire.

En Crimée, les chefs avaient décrété que, pour les *fortes têtes*, les prisons seraient les redoutes les plus foudroyées par l'ennemi; là, on a enfermé des soldats pendant des mois; ceux qui duraient jusqu'au bout avaient de la chance; nous avons connu un clairon de zouaves qui a eu le bonheur de sortir de la redoute Saint-Laurent, sain et sauf, après un mois et plus de séjour; on lui fit une ovation à sa rentrée au bivouac.

Voilà, dans un bien court résumé, la façon dont on punissait en Crimée.

Deux jours de salle de police, cela voulait dire geler passer deux nuits dans l'eau bourbeuse et glaciale des trous de loups, courir dix ou vingt chances sur cent d'être tué et revenir avec un rhume et les pieds hors de service.

Aussi fallait-il voir, avec quel despotisme les mauvais chefs en agissaient avec les soldats et quelles insolentes injustices ils se permettaient; on redoutait tellement la *garde du camp*, que l'on n'osait souffler mot contre les distributions de vivres mal faites, contre les exigences tyranniques, contre les caprices odieux.

Il est vrai que, dans les batailles, on constatait aux ambulances que les balles russes avaient fait parfois des blessures pareilles à celles des projectiles français!

Il est vrai que les officiers et sous-officiers zélés, — zélés est mis pour un autre mot plus énergique — tombaient toujours dans une proportion plus grande que les autres; c'était à croire que le hasard était devenu intelligent ou qu'on lui venait en aide...

Quel triste métier que celui des armes dans de pareilles conditions!

Tuer est déjà chose si triste, même pour défendre une idée qu'on veut comprimer, même pour sauver le foyer menacé!

Mais quand aux cruelles nécessités de la guerre, se joignent les iniquités que nous venons de décrire, on doit comprendre comment le marasme nous a fait perdre plus d'hommes que le canon, sous les murs de Sébastopol.

On nous permettra de ne pas conclure aujourd'hui et de ne pas clore ce chapitre; nous n'avons parlé que du passé, de la campagne de Crimée, et nous avons à étudier les punitions qu'on inflige *maintenant* en Algérie, pendant les expéditions.

Maintenant, lecteurs, vous entendez! Ce sera le sujet d'un prochain article.

LOUIS NOIR.

ÉCHOS

Détracteurs acharnés du sénatus-consulte, pendez vous!

Encore quelques jours et vous serez bien forcés d'en apprécier les immenses résultats.

Car il ne motivera pas moins de trois discours à sensation au Luxembourg.

Après de Persigny, la Guéronnière, après la Guéronnière, Jérôme Napoléon!...

L'impatience de la France est au comble!

***

Dans une réunion organisée par le centre

droit, à l'hôtel du Louvre sous le patronage d'Emile Ollivier et de Chevandier de Valdrôme, il a été décidé que la droite opposerait au comité plébiscitaire de la gauche un comité de propagande bonapartiste chargé de répandre à profusion les journaux ministériels dans les départements.

Distribuer en province les feuilles officielles, c'est fort bien. Mais comment s'y prendra-t-on pour les faire lire?

⁂

M. de Kératry reprochait l'autre jour au cabinet Ollivier ses allures un peu trop régence.

Et là-dessus Emile de se cabrer et de refuser de répondre à une interpellation faite sur ce ton.

Décidément les ministres honnêtes gens sont des roués qui ne veulent pas en avoir l'air.

⁂

Deux journaux semi-officiels ont publié simultanément une note pour démentir l'ingérance occulte de M. Rouher dans les événements actuels.

La preuve, disent-ils, que les assertions publiées à cet égard sont fausses, c'est que M. Rouher n'a pas vu l'empereur depuis dix jours.

Qu'ils aient cessé de se voir, c'est possible, mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'ils n'ont jamais cessé de s'entendre.

⁂

Si le plébiscite répond aux espérances de la cour, il ne serait pas impossible que le prince impérial visitât avec son père les grandes villes de province.

Et pour que rien ne manque à l'éclat de cette manifestation dynastique, on aurait soin d'en rehausser le prestige en opérant ce tour de France avec un brillant état-major.

Excellente idée! plus l'état-major sera nombreux, mieux la province appréciera ce que lui coûtent les pompes monarchiques.

⁂

Il serait question d'envoyer le duc de Persigny en mission extra-diplomatique pour convertir à l'idée du désarmement les cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

Il est probable que les cabinets demanderont au représentant de l'empereur pourquoi le gouvernement français ne prêche pas d'exemple?

— A quoi il répondra, non moins probablement, que le chiffre de notre effectif n'est qu'une question de politique intérieure.

⁂

On commente beaucoup, au Corps législatif, l'aigreur dont fait preuve le garde des sceaux chaque fois qu'une interpellation vient le surprendre.

Il est assez naturel, cependant, qu'un homme aussi connu pour avoir tourné devienne aigre.

⁂

Le ministre de la guerre vient de décider que la ration d'avoine des chevaux serait désormais proportionnelle au poids porté par chaque animal.

Si l'on juge équitable d'engraisser les chevaux selon leur travail, pourquoi pratiquer le système opposé à l'égard des grands fonctionnaires?

⁂

Serait-il vrai que l'empereur, las de voir patauger le pauvre Bernier, lui ait fait signifier par le garde des sceaux d'avoir à trouver immédiatement quelque chose?

A quoi Bernier aurait répondu qu'il n'était pas tout à fait prêt.

Décidément ce magistrat instructeur ne brille pas par l'imagination.

⁂

Entendu l'autre jour au passage de l'artillerie et des canons pour la revue.

« C'est le plébiscite que l'on va chercher. »

L'INGRAU.

Pour copie conforme:

BARBERET.

LES JOURNAUX

L'Officiel a enfin parlé ce matin.

Les décrets qu'il publie mettent fin aux péripéties par lesquelles a passé depuis huit jours la question de cabinet. Le dénoûment est bien tel qu'on l'avait prévu : M. Buffet et M. Daru se retirent; M. Segris prend le portefeuille des finances; M. Emile Ollivier est chargé par intérim de celui des affaires étrangères, et M. Maurice Richard dirigera au même titre intérimaire le département de l'instruction publique. Aucun élément nouveau n'entre donc, quant à présent, dans la reconstitution du ministère.

⁂

La *Liberté* publie à ce sujet les réflexions suivantes :

La reconstitution du cabinet est donc ajournée; mais, il ne faut pas se faire illusion : le cabinet est disloqué, et la crise couve sous la cendre des intérims; la démission de M. de Talhouët après le plébiscite est déjà annoncée par ses amis comme certaine.

Les partisans du régime parlementaire doivent comprendre que la crise provoquée par la retraite de MM. Buffet et Daru rend désormais difficile, pour ne pas dire impossible, la formation d'un ministère réunissant toutes les fractions de la majorité, qui a pour programme de concilier la liberté avec l'empire : c'est sur le terrain des principes, et non pas sur l'accord de personnalités, — accord toujours éphémère, — qu'il faudra reconstituer le prochain cabinet.

Le *Journal de Paris* est moins vague. Il ne cache pas ses appréhensions et n'essaye pas même de dissimuler ou d'atténuer la défaite du parti parlementaire.

Nous ne doutons pas que tel qu'il reste composé après le départ de MM. Buffet et Daru, il ne conserve encore quelque chose de son origine libérale; toutefois, le langage des journaux de la droite, les espérances que ne savent pas dissimuler les feuilles amies de M. Rouher, nous donnent lieu de craindre que les partisans du pouvoir personnel n'attendent le lendemain du plébiscite pour faire perdre aux principes que représentait le cabinet du 2 janvier le terrain qu'ils avaient conquis après une lutte persévérante de quinze années.

Nous ne pouvons croire que ces appréhensions soient vaines en voyant ceux qui, il y a deux mois, attaquaient si vivement le ministère l'acclamer aujourd'hui, et l'acclamer parce qu'il leur paraît se rapprocher de la droite. Nous savons qu'il ne faut pas désespérer tant qu'on a encore quelque chose à perdre, mais aujourd'hui nous ne sommes pas loin d'avoir tout perdu.

Mais c'est l'*Avenir national* qui nous semble avoir le mieux résumé la situation :

Il est facile de comprendre pourquoi le cabinet se complète lui-même en confiant un double portefeuille à deux de ses membres; le cabinet ne pouvait se recruter que dans la droite, et le remplacement de MM. Buffet et Daru par deux arcadiens quelconques aurait pu, en dissipant beaucoup d'illusions, résultant de la création du ministère du 2 janvier, faire perdre au gouvernement, lors du plébiscite, beaucoup de suffrages affirmatifs.

En laissant deux portefeuilles vacants, on espère donner à penser que le différend survenu entre la majorité du cabinet et le centre gauche est de peu d'importance et sera de peu de durée; en d'autres termes, que le centre gauche rentrera au pouvoir, après le vote du plébiscite, dans les proportions où il y était déjà.

Ainsi, M. Emile Ollivier sauve le plus qu'il peut des équivoques sur lesquelles repose l'empire libéral; c'est à la clairvoyance de la nation de ne pas se laisser prendre à de pareilles manœuvres. La retraite de MM. Buffet et Daru, motivée par le maintien du plébiscite discrétionnaire dans la Constitution, signifie, comme le disait hier le *Temps*, que le régime représentatif ne saurait se fonder sous l'empire.

⁂

L'*Eclaireur*, de Saint-Etienne, publiait ces jours derniers, un article de M. C. Bertholon — « à propos du député Rochefort » — qui montre comment sont appréciés, dans le parti démocratique de province, les procédés du ministère, et prouve l'unanimité de la réprobation soulevée par les basses manœuvres et les mesquines vengeances de M. Ollivier.

M. Bertholon se demande comment peuvent se justifier les vexations et les tortures qu'on fait subir au député de la première circonscription — à moins de convenir qu'on veut se venger de ses opinions révolutionnaires et des audaces de sa polémique. Et il ajoute :

Quelles que soient les opinions de M. Rochefort, on n'a pas à s'en enquérir.; elles ne relèvent que de sa conscience et de ses électeurs. Il remplit scrupuleusement et fièrement son mandat.

On ne peut que l'en féliciter, et désirer que chacun en fasse autant. Les opinions n'ont rien à faire dans nos préoccupations d'aujourd'hui; il est nécessaire que toutes soient représentées; on peut les représenter, les repousser, les combattre, c'est un droit que personne ne conteste, M. Rochefort moins que tout autre. Mais les insulter et les persécuter parcequ'on est *la force*. C'est lâche et ce n'est pas libéral.

Oui, c'est lâche — mais pouvait-on attendre autre chose de ce parvenu d'antichambre, trop heureux de pouvoir se venger aujourd'hui sur les honnêtes gens, du mépris qu'ils inspire à ses anciens amis et des humiliations que lui font subir ses nouveaux maîtres?

M. Bertholon s'indigne qu'on ait osé, pendant le procès de Tours, entourer de précautions insultantes le citoyen Rochefort, tandis qu'on prodiguait au meurtrier de Victor Noir des marques scandaleuses de respect.

Quelle idée pense-t-on inspirer aux populations, de ce pouvoir de qui émane la loi, en le lui montrant exposé à de telles avanies?

Ne pouvait-on pas laisser le prisonnier se rendre librement à Tours déposer son témoignage? Ne pouvait-on pas s'en rapporter à sa parole loyale? Quel intérêt avait-il à y manquer?

Chacun a été frappé du spectacle qui nous a été offert devant la haute Cour. D'un côté, l'accusé, le meurtrier, le prince-cousin, entouré d'égards, escorté plutôt que gardé; de l'autre, l'ami de la victime, coupable de n'avoir pu retenir un cri de douleur, l'élu de vingt mille citoyens, au secret entre trois gendarmes.

Je ne sais si c'est l'effet d'une susceptibilité exagérée de patriotisme, mais cela me révolte.

Pour nous, nous ne nous révoltons plus. Nous savons depuis longtemps à qui nous avons affaire. Avec de tels honnêtes gens, — car ils ont le front de s'appeler ainsi, — nous pensons qu'il faut s'attendre à tout et — nous l'avons dit dès le premier jour, — nous n'avons eu qu'un étonnement, c'est que le prince Pierre n'eut point reçu de récompense officielle et que Rochefort et Fonvielle n'eussent pas été condamnés comme assassins. Nous eussions là reconnu l'empire!

⁂

Décidément M. Ollivier n'est qu'un maladroit.

Personne ne croit à sa parole quand il s'avise de la donner, c'est vrai. Encore faudrait-il, cependant, ne pas se laisser à chaque instant prendre en flagrant délit de mauvaise foi.

C'est aujourd'hui l'*Ordre* d'Arras qui le prend la main dans le sac.

M. Paillard, préfet du Pas-de-Calais, a réuni mercredi, à la préfecture, un certain nombre de juges de paix du département.

Voici, d'après des renseignements dont l'exactitude nous est garantie, ce qui s'est passé dans cette réunion :

M. Paillard a informé les juges de paix que le plébiscite serait soumis très prochainement à la ratification du suffrage universel; puis il leur a dit qu'ils useraient de toute leur influence sur les maires de leur canton pour les décider à faire voter leurs administrés en faveur du plébiscite.

M. Paillard a recommandé ensuite à MM. les juges de paix de dire aux maires qu'en usant de leur influence pour faire voter leurs administrés en faveur du plébiscite, ils ne feraient que remplir un devoir de reconnaissance envers le gouvernement, vu qu'il était arrêté, malgré les décisions de la commission de décentralisation, que la nomination des maires resterait la prérogative de l'administration, parce que le ministère n'ACCEPTERAIT JAMAIS que leur élection soit faite par le suffrage universel ou par les conseils municipaux.

— Parlez, agissez, aurait ajouté M. Paillard; mais n'écrivez pas

De tels faits n'ont pas besoin de commentaires. Du moment que M. le garde des sceaux avait affirmé qu'il rompait absolument avec le système de ses prédécesseurs qui transformaient les juges de paix en courtiers électoraux — on pouvait être bien certain qu'on ne tarderait pas à apprendre quelque fait de cette nature.

⁂

Le récit de l'*Ordre* d'Arras est confirmé en ce qui concerne la déclaration faite aux maires par la *Correspondance libérale* qui rapporte les paroles prononcées à la dernière séance de la commission de décentralisation par le ministre de l'intérieur. M. Chevandier de Valdrôme aurait déclaré que l'administration entendait se réserver entièrement la nomination des maires — et M. O. Barrot aurait menacé de se retirer.

Du reste, M. Barrot est resté. — Parbleu!

⁂

Il court dans la presse de province un singulier bruit sur la démission de M. Buffet. A en croire quelques journaux démocratiques qui se disent bien informés, voici quel aurait été le véritable motif de cette retraite.

On dit que M. Buffet aurait découvert dans son département une situation dont il ne voulait pas accepter la responsabilité, et que, ne pouvant régulariser cette situation, il se serait retiré.

Nous ne serions pas étonné que ce fût là la vraie raison du départ de M. Buffet.

⁂

On s'occupe aussi dans la presse de province du rapport de M. Devienne. On l'apprécie généralement avec sévérité. Voici ce qu'en dit la *Liberté* de l'Yonne.

Le rapport témoigne de la préoccupation constante de ne froisser en rien ni l'empereur, ni les ministres. Mal conçu, mal rédigé, l'exposé du motif est dans sa brièveté d'une longueur désespérante, tant il est vide, tant il se traîne de phrases laudatives en protestations de dévouement.

La pensée dominante de l'exposé, comme du projet lui-même, est de créer une légitimité à l'auteur du 2 Décembre et à son « auguste famille; » c'est de lui confier des droits et de lui confier des prérogatives. Le sénatus-consulte commence, continue et finit par là : en vérité, c'est écœurant de courtisanerie et de bassesse.

⁂

Nous apprenons qu'un nouveau journal démocratique est sur le point de se fonder à Reims, sous la direction de deux jeunes écrivains qui ont laissé des souvenirs dans la presse parisienne, MM. Gustave Isambert et Pierre Denis.

Dans une circulaire que nous avons sous les yeux, et qui contient un très lucide résumé de la doctrine démocratique, les fondateurs du *Démocrate du Nord-Est* font un dernier appel à la coopération du parti démocratique dans les départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.

Nous espérons que leur demande sera entendue et que les radicaux de cette importante région ne resteront pas plus longtemps privés d'un organe qui leur devient de plus en plus nécessaire.

⁂

Le *Citoyen* annonce qu'il publiera prochainement les *Papiers d'un vagabond*, — simples réflexions et récents souvenirs d'un ami de M. Ollivier. — L'auteur, M. Gustave Marotteau, le vagabond, qui a eu tout dernièrement maille à partir avec le juge d'instruction de Lurcy, a ramassé, dit-on, sur les grandes routes une foule de renseignements curieux concernant quelques membres de la magistrature française. S'il vide sa besace, nous allons rire.

ALPHONSE HUMBERT.

En présence des nombreuses dénonciations d'abus qui nous sont chaque jour, adressées par lettres, nous sommes contraints de publier, une seconde liste, l'avis que nous avons inséré le lendemain de la mystification Langlois.

« Nous ne reproduirons aucune lettre signalant un abus ou contenant une réclamation quelconques, si le signataire ne vient lui-même apporter sa lettre dans nos bureaux, accompagné de deux personnes qui nous attesteront l'identité du réclamant. »

E. MOROT.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 courant, sont instamment priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du journal.

Prière de joindre aux réclamations ou aux demandes de renouvellement la dernière bande imprimée.

Toute demande d'abonnement qui ne sera pas accompagnée de son montant, soit en mandat sur la poste, soit en valeur sur Paris, sera considérée comme non avenue.

Appel aux ouvriers boulangers

Le progrès est à l'ordre du jour. Toutes les catégories de travailleurs font assaut de diligence pour arriver au but désiré : le bien-être de tous, contenu dans cette devise : Liberté, Egalité, Fraternité!

Seuls, les ouvriers boulangers restent en arrière. Pourquoi cette indifférence? Pourquoi, de gaîté de cœur, prolonger l'absurde condition d'existence qui nous est faite! Pourquoi, à l'exemple de nos collègues des provinces, ne travaillerions-nous pas le jour? Pourquoi l'ouvrier boulanger, qui prépare l'aliment le plus nécessaire, ne recevrait-il pas, en échange de ses services, l'instruction sans laquelle l'homme reste à l'état de brute? A quoi devons-nous notre infériorité actuelle en regard des autres ouvriers, sinon à ce détestable travail de nuit que nous n'osons abolir.

Grâce à cette absurde coutume, l'ouvrier boulanger n'a plus ni famille, ni femme, ni enfant, ni frère, ni ami; il n'est plus qu'un automate livré à un labeur qui anéantit peu à peu son intelligence.

La généralité des ouvriers boulangers refuserait elle son émancipation? D'où vient donc cet affaissement moral? Simplement de ce qu'ils manquent de confiance en eux-mêmes.

Et pourtant, si jamais exista une juste cause, c'est bien la leur. Et pourtant, ils n'ont qu'à dire : nous voulons pour que ce qu'ils veulent soit réalisé. Le succès est d'autant plus sûr que nous sommes aidés par tous les travailleurs dans la revendication que nous poursuivons.

Qu'on ne s'y trompe pas. Les patrons ne forment point obstacle à notre désir. Comme nous, la majeure partie d'entre eux souhaiterait le travail de jour, plus conforme à leurs intérêts; comme nous, ils appellent l'abolition des placeurs et des autres exploiteurs subalternes qui rongent l'ouvrier.

Associons-nous donc, l'heure est venue. La volonté qui a le droit pour base peut tout. Demandez votre place au soleil, dites hardiment que vous voulez vivre — et vous vivrez!

Dimanche, jour de Pâques, à neuf heures du matin, aura lieu notre réunion générale, 69, rue Mouffetard, salle du Vieux-Chêne.

Nous prions tous nos collègues d'assister à cette séance.

Ordre du jour :

1° Des moyens de travailler le jour;
2° Du placement par soi-même.

Pour le comité de la Chambre syndicale :

ADOLPHE TABOURET, ouvrier boulanger.
14, rue Delaitre.

Aux citoyens galochiers.

Citoyens,

Malgré les bons résultats obtenus en deux réunions générales pour la formation de notre chambre syndicale, résultats qui se sont traduits par l'adhésion de 76 sociétaires, nous croyons devoir, en présence des réformes générales s'opérant tous les jours, faire de nouveau appel à votre patriotisme pour l'extension du but que nous nous sommes proposé, la formation d'une chambre syndicale. C'est par cette première réforme que nous arriverons sûrement aux autres, et finalement à notre émancipation de fait.

Ne vous laissez point influencer par les personnes qui ont intérêt à nous voir divisés. Quelque système de dénigrement que l'on emploie contre ceux, grâce à l'initiative desquels nous commençons à nous grouper, repoussez ces vilenies. Venez avec nous; et, aidés de vos conseils, nous pourrons faire de grandes et bonnes choses.

En attendant votre acquiescement à notre proposition, nous vous envoyons un salut fraternel.

Pour la commission administrative,
Le Secrétaire, Emile BURLOT.

Avant la prochaine assemblée générale, s'adresser, pour tous les renseignements et adhésions, aux citoyens :

Burlot (Emile), passage du Sud, 8, (Villette) toute la journée;

Poirier (Emile), trésorier, rue de Charonne, 143, à partir de 8 heures du soir.

Collecteurs ou receveurs :

Vannereau, passage Saint Hilaire, 23 (Villette).

Bochet (Henri), boulevard Ménilmontant, 106.

Piat (Alphonse), cours de Vincennes, 51 bis.

Lunet (Jules), rue de Bièvre, 19.

Bulletin des travailleurs

Demandent du travail ou un emploi :

MM. Girot, 23 bis, rue des Chaufourniers (Villette), 15 ans. Courses, garçon de magasin, homme de peine.

Laurent Stolm; 30, passage Maillet, Courses, garçon de magasin, homme de peine.

Orange, 85, boulevard de Montrouge, ancien surveillant au chemin de fer, père de famille muni de bons certificats. Homme de peine, garçon de magasin.

Rousseau François, 3, rue de l'Hôpital Saint Louis, marié, sans enfants, bons certificats. Place de concierge.

François, 71, rue de Reuilly, ancien employé de commerce muni de certificats. Ecritures, recettes ou comptabilité.

Lagrange, 16 bis, avenue de Tourville. Maçon. homme de peine, garçon de magasin et de préférence valet de chambre.

Ch. Salmon, 29, rue Réaumur. Voyageur, recettes ou représentation. Très bonnes références.

Nectoux, route de Conches, maison Boutillon, au Creuzot (Saône-et-Loire), ancien conducteur des ponts et chaussées, bons certificats. Comptabilité ou autre emploi.

Mlle E. Louis, 71, rue Montorgueil. Piqûre à façon et broderie à la mécanique.

On demande :

Un homme de peine de 21 à 40 ans, chez M. Dautreme. confiseur, 22, rue de la Verrerie.

De bonnes ouvrières en confections pour dames. 65, faubourg montmartre.

Un tailleur connaissant la coupe. 78, rue Saint-Louis-en-l'Ile. Il sera logé, mais on désire qu'il ait avec lui sa femme pour répondre comme concierge.

BOUDET

Réunions publiques

SALLE DE LA MARSEILLAISE

Séance du 14 avril.

Ordre du jour : *Travail et Misère.*

Le citoyen Rochefort est nommé à l'unanimité président honoraire.

Le bureau se compose des citoyens Rocher, président, Toussaint Lemaître et Leclair, assesseurs.

En prenant place au bureau, le citoyen Rocher remercie l'assemblée de ce qu'elle l'a jugé digne de suppléer le citoyen Rochefort, le courageux champion des opprimés, cet infatigable porte-drapeau de la liberté. (Applaudissements et cris prolongés de : vive Rochefort!)

Avant de traiter la question à l'ordre du jour, la citoyenne Paul Mink transmet aux assistants le salut fraternel que les travailleurs de Rouen adressent à leurs frères de Paris.

Abordant ensuite le sujet véritable, *le travail et la misère*, l'orateur exprime son ardent souhait de voir bientôt s'accomplir l'union des travailleurs sans distinction de pays, ni de race.

Elle trace un tableau émouvant de la misère effrayante dans laquelle sont emprisonnés les ouvriers par les fourberies et les fraudes des monopoliseurs financiers surtout dans les grandes usines et dans les administrations. L'excès de la souffrance est, suivant elle, un stimulant à cette débauche que fomente bassement de son côté l'aristocratie de l'argent.

En terminant, la citoyenne Paule Mink conjure ses auditeurs de s'enrôler au plus tôt dans la société internationale des travailleurs afin de résister efficacement à l'oppression financière et de reconquérir la liberté.

Le discours aussi judicieux que pathétique de la citoyenne Mink a été souvent interrompu par de chaleureuses marques de sympathie.

Le citoyen Rocher félicite l'orateur au nom de l'assemblée entière et lui offre, au milieu des applaudissements universels, un magnifique bouquet.

Les assistants se séparent aux cris répétés de : « Vive Rochefort! »

COLLOT.

Avis aux familles des victimes des 7, 8 et 9 février.

A partir du 15 courant le siége du *Comité de secours*, actuellement, 65 rue de Saintonge, sera transféré, 9, rue Fontaine-au-Roi, au domicile du citoyen Guilmet.

Les demandes de secours, souscriptions, renseignements, etc., seront, comme par le passé, reçus le jeudi de 8 à 10 h. du soir et le dimanche de 1 à 4 heures.

Par délégation du Comité,
MOULLÉ ERNEST

Compagnie française
DE
TABACS

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

SIÉGE SOCIAL A PARIS, BOULEVARD HAUSSMANN, 17

Le 16 Avril

A CINQ HEURES DU SOIR

CLOTURE

DE LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A

28,000 OBLIGATIONS

HYPOTHÉCAIRES

25 francs en souscrivant

ON SOUSCRIT :

A **Paris** : au Siége social, **17, boulevard Haussmann;**

Et chez **MM. L. Sée fils et C°**, *banquiers, rue Bleue*, 17;

Dans les départements : Chez tous les banquiers;

Et aux succursales de la Banque de France, au crédit de **MM. L. Sée fils et C°**, *banquiers, à Paris.*

Et par lettres chargées, à l'adresse de M. l'Administrateur-Directeur de la **COMPAGNIE FRANÇAISE DE TABACS**, au siége social.

Tous coupons, payables en Avril et Mai, seront acceptés comme espèces.

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE anonyme, 16, place Vendôme, se charge de recevoir, *sans frais*, les souscriptions à l'émission des obligations de la COMPAGNIE FRANÇAISE des Tabacs.

M. Bachelin-Deflorenne, dont la librairie est connue par les belles ventes de livres anciens et de manuscrits précieux qu'elle a faites, vient d'acquérir la propriété des plus splendides publications en chromolithographie de l'illustre éditeur feu M. L. Curmer. Ces publications hors ligne, dont on trouvera la désignation aux annonces, sont presque épuisées, et nous engageons les amateurs de beaux livres à en enrichir leurs bibliothèques.

Communications ouvrières

L'assemblée générale extraordinaire de la Société de prévoyance des pianos et orgues aura lieu le dimanche 24 avril à 1 heure précise, passage Raoul, école communale.

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;

Résumé des procès verbaux de la Commission;

Compte-rendu de la situation financière;

Propositions à adopter.

Lafosse, président.

L. Guérin, Desban, Sallot. Pujol, Martain, Deprez, Damin, Jeanningros. Giscos, Beunon Castelain, Beller. Ménager, Réveillon, Sévin, Dennery, Delebarre, Millet et Selvant, membres de la Commission provisoire.

La chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Paris convoque les ouvriers de la profession à une réunion générale extraordinaire, qui aura lieu le dimanche, 17 avril, à 3 heures précises, salle du bazar des Halles, rue Saint-Denis, 18.

Le secrétaire.
MAHON

Pour les communications ouvrières :
COLLOT

Réunions publiques

SALLE DES CONFÉRENCES
39, boulevard des Capucines

Tous les dimanches, à huit heures et demie du soir, M. F. Rabbe interprétera et critiquera une œuvre dramatique empruntée au répertoire ancien ou moderne, français ou étranger. Le talent reconnu du lecteur donnera à ces soirées tout l'attrait d'une véritable représentation dramatique.

Tous les lundis soir, « La conscience humaine dans l'histoire, » par M. Eugène Garcin.

Les mercredi 20 et 27 avril, conférences par M. Emile Deschanel, sur la « Question des femmes, sur le bien et le mal qu'on a dit d'elles, sur leur passé, leur présent, leur avenir. » On peut dès à présent s'assurer des places, au secrétariat, tous les jours, de midi à 5 heures

Conférence publique tous les soirs à huit heures et demie du soir.

CAFÉ-CONCERT DE L'ÉTOILE
142, boulevard de Grenelle

Tous les mercredis, à huit heures du soir

Ordre du jour :

Les principes du socialisme.

SALLE MOLIÈRE
69, rue Saint-Martin

Samedi, 16 avril, conférence sur Capital et travail.

SALLE DU CONCERT DU CHALET DES POSTES
54, rue Lhomond.

Samedi 16 et lundi 18 avril, à huit heures du soir, conférence sur la Situation actuelle de l'ouvrier. Plusieurs députés, orateurs, membres de l'Internationale et la citoyenne Paule Mink ont promis leur concours.

CASINO, 16, RUE CADET.

Samedi 16 avril, à huit heures du soir, conférence sur le Plébiscite aux colons. Le président sera ultérieurement désigné. Orateurs : MM. Pelletan, Glais-Bizoin, Pascal Duprat et Ménier assisteront à la séance, ainsi que M. Lefébure et plusieurs députés. Prix des places : réservées, 3 fr; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr. Les dames sont admises.

SALLE DES FOLIES-BERGÈRES
Rue Richer, 32

Samedi, 16 avril, à huit heures du soir, cinquième conférence populaire sur le Budget. Orateurs : les citoyens Malardier, Pascal Duprat, anciens représentants du peuple, Alexandre Laya, Mathorel et autres.

Entrée, 50 centimes.

SALLE DE LA REDOUTE
35, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Samedi, 16 avril, à huit heures et demie du soir, conférence sur la Liberté des cultes à Constantinople, par M. Ad. Crémieux, sous la présidence de M. Henri Martin Prix des places : réservées, 5 fr; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.

On trouve des billets à la salle même, 35, rue Jean-Jacques-Rousseau; au secrétariat de l'Alliance israélite universelle, 37, rue de Trévise; aux bureaux du journal *la Libre Conscience*, 25, rue Gay-Lussac, et de M. Thérifocq, 20, rue Saint-Roch.

Une série de conférences en faveur de l'organe philosophique *la Libre Conscience* sera faite par MM. A. Franck, Henri Martin, Pelletan, Chassé, Flammarion, Garcia etc.

Samedi 16 avril, assemblée générale de la Société des gens de lettres, salle Sax, 50, rue Saint Georges, à huit heures du soir.

SALLE DE LA MARSEILLAISE
51, rue de Flandre.

Dimanche, 17 avril, à huit heures du soir, conférence sur la Commune sociale.

SALLE DU GÉNIE
246, faubourg Antoine et 95, b. Mazas.

Dimanche, 17 avril, à deux heures. conférence sur les Intérêts sociaux sous le Consulat et l'Empire

Entrée, 25 et 50 centimes.

SALLE DES MILLE ET UN JEUX
18, rue de Lyon.

Lundi, 18 avril, conférence sur la Liberté individuelle.

SALLE DU PRÉ-AUX-CLERCS
85, rue du Bac.

Mardi, 19 avril, à huit heures du soir, conférence sur l'Organisation judiciaire.

THÉATRE DE CLUNY

Lundi, 18 avril, à deux heures, clôture des lectures et conférences de la Société des gens de lettres.

Conférence, par Mlle Maria Deraismes; récitation par M. Théodore Veron; récits de voyage par M. Gustave Aimard.

Location et billets au siége de la société, rue Geoffroy-Marie, 5; au théâtre de Cluny; et à l'Office des théâtres, boulevard des Italiens, 15.

Au mois de novembre prochain, réouverture des lectures et conférences.

En vue de se connaître entre eux et donner un moyen de s'entr'aider mutuellement, plusieurs des délégués des employés de la papeterie viennent aujourd'hui faire un appel à tous leurs collègues et ont à cet effet projeté : Un banquet fraternel qui aura lieu le dimanche 1 mai à une heure précise, chez M. Maurice, salon des Familles avenue Saint Mandé, 46, 48 et 50 (quartier Picpus), à 4 fr. par tête. On peut se procurer des cartes jusqu'au 24 avril inclusivement, chez M. Morey, rue Folie-Méricourt, 86; Sevellinge, 99, rue des Marais Saint Martin; Charles Rouliot, chez M. Boyer, de 8 à 10 h. du soir rue du Grand Chantier 5 et à la société de la Papeterie parisienne, 67 rue Montorgueil tous les jours jusqu'à sept heures.

Une liste de souscription pour les grévistes du Creuzot est en permanence chez le citoyen Siméon, compositeur, rue de Neuilly, 2, membre de l'Internationale.

ENTERREMENT CIVIL

Samedi 16 avril, à neuf heures précises, enterrement civil de la citoyenne Léonie-Adélaïde Favard, décédé à l'âge de 16 ans, chaussée Ménilmontant, 42.

COLLOT.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DU CREUZOT, GRÉVISTES ET FAMILLES DES CONDAMNÉS D'AUTUN.

1er avril.

Collecte faite au boulevard de Grenelle, 142, dans une conférence du citoyen Vertut. L'assemblée avait choisi par acclamation Ulric de Fonvielle comme président honoraire, 21 fr. 65 c. — Collecte faite à l'occasion de l'enterrement civil du citoyen Delétang, membre de l'association générale des ouvriers peintres, par les délégués des associations représentées, somme déposée par le citoyen Charde, 21 fr. 25. — Zobel, 1 fr. — Vix Louis, 1 fr. — Blin et sa dame, 2 fr. — Un groupe : Mme Moine, pour son cousin tué au Creuzot, Ch. Moine, Le petit Baptiste, pour deux frères rue Richat, un brave citoyen réclamant la caisse de secours, exilé du Creuzot par tête d'argent, un bon citoyen soldat revenant d'Afrique comme conspirateur, Savary, Galois.

Hamoyer, 25 c. — Fest, 25 c. — Adlin, 25 c. — Petit, 25 c. — Antonin, 25 c. — Beryo, 25 c. — Penocy, 25 c. — Balter, 25 c — Vils remy, 1 fr. — Tiarat, 50 c. — Faquin, 50 c. — Adnaud, 50 c. — Abestar, 25 c. — Goyet 25 c. — Turnier 25 c. — Ragancy, 50 c. — Valmair, 25 c. — Mars 25 c — Gaudron, 50 c. — P c, 50 c. — Leflangé, 25 c — Léonard. 25 c. Luilouerd, 25 c. — Augué, 50 c. — Claite, 50 c — Maviler, 50 c. — Demard, 25 c — Vainey, 25 c — Cochin, 25 c. — Dallier, 25 c. — Keller, 50 c. — Menager, 25 c. — Cuzé 25 c. — Vivieux, 50 c. — Lerbon, 15 c. — Un tourneur, 25 c. — Bonatro, 50 c. — Just, 25 c. — Grinot, 50 c. — Lejeune, 50 c. — Geulpy, 25 c. — Berger, 25 c. — Ballenger, 25 c. — Berteau, 50 c, — Berner, 25 c. — Mothu, 50 c. — Leroux, 50 c. — Beauve, 50 c,

Jard, 25 c. — Baudot Louis, 50 c. — Laquenent, 50 c. — Perrin, 50 c. — Nicolas, 25 c. — Baudot aîné, 25 c — Orvisse, 25 c. — Suisson Paul, 50 c. — Martinsage, 25 c. — François, 25 c. — Pelletier, 25 c. — Tudeau, 25 c. — Roux, 25 c — Margant, 25 c. — Martigue, 50 c — Labe, 50 c. — Prévot, 50 c — Drouot, 25 c. — Labain. 50 c. — Davaroie, 25 c — Ensemble, 26 fr. 75. — Un mécompte de marchand de vins, 1 fr. 10 c. — Une citoyenne qui voudrait savoir quelle est la maladie de l'empereur, L. D. H., 50 c. — Un ennemi des monstres, 50 c. — Un groupe d'ouvriers marbriers républicains : P. Blsme, 25 c. — Bosnotte, 25 c. — H. Brun, 25 c. — C. Ducroux, 25 c. — Maricourt, 25 c. — Bleuxci, 25 c. — Jaquart, 25 c. — Maricourt, 25 c. — Ensemble. 2 fr. — Collecte du 2 avril faite à la salle Molière, dans une réunion publique, 24 fr. 80 c

Les citoyens : Boutellier, Stritz, Bouchardon, franc républicain, Peplon, Ansot père, Dannenlin, Triollet un inconnu, un oublié, Henri Arnot, Waterloo, Alexandre Ansot, Dartois, Tisset, Schnidt, A. Melchior, Martin, Niémann, Castagnon, Curtion, Decan, un forgeron et son compagnon, la maison Birot et Akar rue Mazarine, 42, fabricant d'appareils à gaz, 13 fr. — Berge, 2 fr. — Mardonnet, 2 fr — Lannes 1 fr. — Hippolyte, tailleur de pierres, 3 fr. — Levêque, 1 fr. — Jaquier, 1 fr. 50. — Collecte faite par le citoyen Beaurain, 10 fr. 50, tous membres des

oppresseurs. — (Collecte) : Lapie, 50 c. — Dabié, 50 c. — Charlé, 20 c. — Briqueur, 25 c. — Levêque, 25 c. — Dayon, 25 c. — Fruitier. 25 c. — Anoti, 25 c.

Avril, 3 — Un ami de Rochefort, 50 c. — Hacquien et Mongeot, 1 fr. — Montet, 5 fr. — Driao, 1 fr. — Louis Charpentier, 1 fr. — Deux musiciens républicains 1 fr. 50 — Chometon, 2 fr. — Un groupe d'ouvriers de la manufacture des tapisseries de Neuilly-sur-Seine 31 fr. 55. — Un ennemi de Schneider, V. V 50 c. — Bideaux George, 1 fr. — Bideaux Charles, 1 fr. — Les citoyens Rodot, Possard, Barbier et Merle, 4 fr.

L'association des ouvriers galochiers, passage du Sud. 8; Cautien, Fusel, Contassot, Burlot, Noël, Boussicault, Ballerot, Tessier, Liot, Hoet, Tremault, Delbouy, tous socialistes amis de l'association, 3 fr. 50. — Souscription faite par Alexandre et Julian, 71, rue Impériale, à Ivry-sur Seine, atelier dit des galériens, 81 fr. 95. (Les noms ne sont pas reproduits parcequ'ils sont encore plus illisibles que nombreux.) Deux amis des travailleurs, 1 fr. 50. — Marcoz, imprimeur-lithographe. 1 fr.

Les indignés de Château-Thierry, la sœur aînée de Tarrate, 50 c. — Louvet et un ami, 1 fr. 25. — Baronna, 50 c. — Fauvet et sa femme, 50 c. — Blanchetière et sa fille, 50 c. — Déhu, sa femme et sa fille, 50 c. — Vanderkelin et son fils, 50 c — Massenet et sa femme, 50 c. — Legrand. 50 c. — Barrié, 50 c. — Grenier, 50 c. — Depaux, 50 c. — Naudé, 50 c. — Jeuniot, 50 c. — Frenet. 50 c. — Dubreuil, 25 c. — Robert, 25 c. — Robert jeune, 25 c. Pinçon Al., 25 c. — Blin fils, 25 c. — Patizel, 25 c. — Chapelain, 25 c. — Bochard, 20 c. — Thierry, 25 c. — Pinson-Mantel 25 c. — Piré, 25 c. — Hébert, 25 c. — Delalau, 25 c. — Prudhomme, 25 c — Pilon, 25 c. — Meyerr 25 c. — Coté, 25 c. — Bochet, 25 c. — Daloz, 25 c — Fabien, 25 c. — Henry, 25 c — Demarle, 25 c. — Marie, 25 c. — Marie Edmond, 25 c, — Capoix, 25 c. — Brunot, 25 c. — Jacquier, 25 c. Baronna jeune, 25 c. — Tenault 25 c. — Marinier, 25 c. — Verdelet, 25 c. — Vanduren, 25 c.

Trois amis maçons sans travail, 75 c. — Huit démocrates radicaux du chemin de fer de l'Est, 4 fr. 50 c. — Un républicain employé au Nord, 50 c. — Bienvenu. 25 c. — Auguste, 25 c. — Trois citoyennes, 30 c. — Manley, 2 fr. 10 c. — Debbès, 1 fr. — Saillement, 1 fr. — Gorry, 1 fr. — Never, 50 c — Leclerc, 50 c. — Denain, 25 c. — Tresee, 25 c. — Laval, 50 c. — Grenier, 25 c. — Boussière, 50 c. — Machepain. 50 c. — Dechelette, 50 c. — Parisis, 25 c. — Le Neveu, 25 c. — Lepiney, 50 c. — Degremon. 25 c. — E. Bourquard, 50 c. — F. Magnena, 25 c. — E. Picot, 25 c. — Paradis, 50 c. — H. Robbe, 50 c. — Treach, 50 c. — Lemoine, 25 c. — Chandesaygues. 25 c. — Girard, 25 c. — Giraux, 25 c. — Desprez 25 c. XX. 25 c. — Vaillant, 50 c. — A. Chouard, 50 c. — Bailleux, 50 c. — Dugué, 25 c. — Hupon républicain, 3 fr. — Un ouvrier tailleur, 50 c. — Un autre, 50 c. — Mme Halle et son fils, 2 fr. — Une amie de Rochefor, Fonvielle et Millière 50 c. — J.-J. Lanio 50 c. — Collecte faite à la réunion de la chambre syndicale des ouvriers boulangers, 35 fr. — Deux partisans de l'égalité, devant la loi, 1 fr — Un atelier d'ouvriers ciseleurs Alexandre Dorand, 5 fr — Un cordonnier de la rue de Crenelle et sa femme, 2 fr. — Un autre de la même rue, 4 fr. — Soixante-treize fondeurs en fer de la maison Cail et Cie, 35 fr. 30 c. — 8,000 fr envoyés, près de 9,000 f. reçues.

BOUDET.

Souscription

EN FAVEUR DES FAMILLES DES INCARCÉRÉS PENDANT ET DEPUIS LES DERNIERS TROUBLES.

28 mars. — Un groupe de citoyens dont Berthaud et Guilleman de Levallois Perret, souscription ouverte chez M Welter, marchand de vins, 4 fr. 50. — L. Athée, matérialiste, Théodore Brisson 50 c. — Un citoyen de la troisième circonscription, revendiquant l'honneur de la patrie, 2 fr. — Bougault, 1 fr. — Un savoyard, ami de Rochefort, 1 fr. — Un citoyen de la première circonscription, 2 fr. — Rondeau, 50 c. — Eugène Godard, 50 c. — Deux jeunes gens et trois jeunes filles qui n'en veulent plus, 1 fr. 25. — Pas de nom, 1 fr. — La citoyenne Philippe, 50 c. — Un enfant du règne de Dieu, 25 c. — Bolatre, 50 c. — Un républicain de 40 ans, 50 c. — Un autre, 50 c. — Un père, la mère, et la demoiselle E.-A.-J. P., 1 fr. — Un artiste dramatique de la Villette qui garde l'anonyme, 1 fr. — Drougard, un vrai, 50 c. — Une républicaine pour de bon, 50 c. — Un employé du chemin de fer, E. P. républicaine, 25. — Melun, 1 fr. — Bœuf, 25 c.

Sixième souscription des tourneurs repousseurs, 3 fr. — Un groupe d'ouvriers en cadres, 3 fr. 50.

Talentiaux, républicain de naissance, 25 c. — Deux républicains et une républicaine de province, 1 fr. 5 . — Les citoyens Bouttée, ébéniste, Terrasse, fumiste, Somblois, ébéniste, Provost. ébéniste, 2 fr.

29 mars. — Collecte faite par un groupe de tisseurs à Lyon, 1 fr. 15. — Un plumassier républicain, 1 fr. — Un de Belleville qui s'en fait gloire, 30 c. — Legal, 1 fr. 10. — M. Lacombe de Trevières 5 fr. — M. René Cretin, du Cher, 50 c. — Darrot, tailleur, 30 c. — Un républicain qui voudrait pouvoir venger Victor Noir, 50 c.

Collecte faite à la suite d'un enterrement civil de la citoyenne Vincent, 19 fr. 50. — Un architecte de la 1re, 50 c. — Une charogne de concierge, 1 fr. — Un socialiste et sa femme, 1 fr.

30 mars. — Le citoyen H..., voyageur de commerce républicain, 50 c. — Nouvelle souscription d'une dame qui prend chaque semaine sur son travail. 1 fr. — Duprez. 25 c. — Léon Garnier, propriétaire, républicain socialiste, 1 fr. — Jobert de Luze (Haute-Saone), 1 fr. — MM. Thierry père et fils, Lubin Théodore, Perichon, Beaugerreau, Méjer, Cerneulle, Baudier jeune, Brozellier. Suidin, Mégé, Brozellier fils, un anonyme de Montcourt (Seine-et-Marne). 5 fr.

Quelques Chatellonaisaux victimes d'Ollivier Lambert aîné, tailleur de pierres, Croizat, agent d'assurances, Dousset, vétérinaire, anonymes, 6 fr. 50 c.

BOUDET

La souscription qui a pour but d'indemniser le citoyen Rochefort de la privation de son traitement de député prend de l'extension dans les départements.

Hier, c'était Montigny-les-Metz qui envoyait ses cotisations; aujourd'hui ce sont les ouvriers et démocrates de Limoges, Clermont-Ferrand et Saint-Laurent-de-Salanques qui nous adressent leur part à l'œuvre. Paris n'est pas la seule ville où Rochefort soit estimé et aimé.

BOUDET.

LA RAMPE

Nos nouvelles théâtrales sont plus maigres aujourd'hui qu'un dîner d'évêque, nous n'avons pas même la sarcelle de la consolation.

Tous les théâtres, aussi impériaux que subventionnés, sont fermés pendant trois jours; ce qui ne contrarie pas messieurs les directeurs qui n'ont pas de frais de gaz et de gardes municipaux.

M. Perrin consentirait à faire relâche toute l'année; mais il ne renoncerait pas pour cela à sa subvention, comme vous devez le penser.

***

De même que Napoléon III, M. Auber a craint un moment de voir son pouvoir personnel lui échapper.

En effet, on a parlé de réorganiser le Conservatoire impérial, on a même nommé une commission *ad hoc*. Mais je viens de lire dans plusieurs journaux que cette commission, qui s'est réunie jeudi, a été présidée par M. Auber en personne.

Quand l'empereur et M. Auber se rencontreront, ils ne pourront pas se regarder sans rire.

***

Demain dimanche, la Gaîté reprend la *Chatte Blanche*. On a fait une toilette complète à cette bonne chatte qui va chasser les rats qui commençaient à se promener dans la salle, pendant les représentions de *Gilbert d'Anglars*.

***

Le théâtre de l'Opéra-Comique a suspendu les répétitions du *Timbre d'Argent*.

M. de Leuven voudrait-il, lui aussi, la suppression du timbre?

Cela ne ferait pas l'affaire des auteurs de la pièce.

***

L'Opéra Comique montera bientôt le *Roi des Montagnes*, pièce tirée d'un roman de M. Edmond About.

M. Delibes a composé la musique de cet ouvrage.

***

Le Palais-Royal se ressent du voisinage du prince Napoléon, car il paraît vouloir être un théâtre politique.

On va jouer les *Points noirs*, vaudeville bourré d'allusions politiques, et M. Labiche termine une pièce intitulée le *Livre bleu*. Est-ce un ouvrage semblable à celui qui est distribué chaque année aux membres du Corps législatif.

Les cascades de nos hommes politiques sont assez nombreuses pour inspirer les vaudevillistes; les sujets comiques ne feront jamais défaut aux Labiche, Delacour, Duru et Meilhac.

A l'ouvrage, Messieurs, vous avez de la besogne sur la planche.

Les auteurs tragiques pourront aussi être inspirés par ce qui se passe au Creuzot.

Mais les spectateurs aiment mieux rire que pleurer.

JULES CIVRY.

LA BOURSE

PARIS, LE 15 AVRIL 1870.

	Cours de clôture Hier	Ce soir.	Hausse	Baisse
3 0/0	73 77	73 72	..	05
4 0/0	102 50	102 70	20	.. ..
ACTIONS				
Banque de Fr.	2400	2415 ..	15	.. ..
Nord	1177 50	1175 .	.. ..	2 50
Orléans	965	960	.. ..	5 ..
Lyon-Méditer.	1032 50	1032 50	.. ..	..
Est	617 50	617 50	.. ..	.. ..
Ouest	605 ..	600 ..	.. ..	5 ..
OBLIGATIONS				
Ville de Paris..				
— 1852..	1390 ..	1390 ..	..	.. ..
— 1855..	460 50	461 ..	.. 50	.. ..
— 1865..	513 ..	516 ..	3 ..	.. ..
— 1869..	363 ..	362 ..	.. ..	1 .
Orléans 3 0/0	342 25	342 25	.. ..	.. ..
Méd.-Fus. 3 0/0	339 50	340 ..	.. 50	.. ..
Lyon 3 0/0	335 ..	335 75	.. 75	.. ..
Est 3 0/0	346 ..	345 ..	.. ..	1 .
Ouest 3 0/0	340 ..	338 ..	.. ..	2 ..
Nord 3 0/0	350 ..	350 ..	.. ..	. ..

L. MAROT.

Les souscripteurs d'obligations à la COMPAGNIE FRANÇAISE DE TABACS sont instamment priés de s'adresser à la direction du *Moniteur des Fonds publics*, 8, rue Nº St-Augustin, pour une communication urgente et du plus haut intérêt.

CRÉDIT LYONNAIS

CAPITAL ENTIÈREMENT VERSÉ : VINGT MILLIONS

Le Crédit Lyonnais publie chaque semaine une **Circulaire financière** contenant tous les renseignements qui peuvent intéresser les porteurs de rentes, actions, obligations, et guider les capitalistes qui veulent employer leurs fonds avec sécurité. — Cette circulaire est envoyée **gratuitement** à toute personne qui en fait la demande. — *Ecrire au Crédit Lyonnais 6, boulevard des Capucines, Paris.*

LA LIBRE PENSÉE, philosophique, historique et scientifique, est mise simultanément en vente, chaque samedi, à Paris, à Lyon et à Marseille. Elle est rédigée par Abac, A. Bastelica, Horace Bertin, A. Breuillé, F. Charrassin, Chatelain, Gustave Flourens, Johan Frolle, Armand Goullé, S. Kaufmann, Paul Lafargue, Ch. Le Balleur-Villiers, Gaston Pérodeaud, B. de Ponnat, A. Regnard, Raoul Rigault, Ad Royannez, Salanert, H Verlet.

Prix du numéro : 10 centimes. On s'abonne (6 fr. par an, 50 centimes par mois), chez Henri Verlet, 33, rue de Buci.

Bulletin des théâtres

Odéon. — Tous les soirs, *l'Autre*, la nouvelle comédie en quatre actes et en prose, précédée d'un prologue de madame George Sand, dont l'immense succès rappelle les plus beaux jours du *Marquis de Villemer*. Cette pièce est jouée avec un merveilleux ensemble par MM. Berton, Pierre Berton, Raynard, Laray, Rey, Laute, Clerh, mesdames Adèle Page et Sarah Bernhardt. Débuts de mesdames Davril, Marie Colombier et Jeanne Bondois. Le spectacle commence à huit heures et finit à onze heures et demie.

Châtelet. — Les Cosaques viennent d'être représentés ; constatons de suite une exécution parfaite, succès complet. Paulin Ménier, dans le sergent Duriveau, a été comme toujours splendide. La gracieuse Céline Montaland, ravissante sous les traits de la vivandière ; Mlle Daubrun, Mlle Vannoy, sympathiques et vraies. La mise en scène, grâce aux vastes proportions de ce théâtre, a été de tout point surprenante, le café de la Victoire, par son éclat et son réalisme assurerait à lui seul le succès de cet ouvrage. L'administration a trouvé un bon filon qu'elle saura exploiter longtemps.

Le Palais-Royal vient de remporter une nouvelle victoire avec la charmante et spirituelle comédie de MM. Labiche et Gondinet, *Le plus heureux des trois*, si bien interprétée par Geoffroy, Brasseur, Gil-Perès, Lhéritier, mesdames Elisa Deschamps, Reynold, Priston et Kid.

Bouffes-Parisiens. — La *Princesse de Trébizonde* n'aura plus qu'un petit nombre de représentations; les trois dernières auront lieu le dimanche, lundi et mardi de Pâques. Mercredi 20, affiche nouvelle, au bénéfice de la caisse de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques: Première (reprise) des *Bavards*, avec Mmes Van Ghell et Perier, MM. Désiré, Berthelier, E. Georges ; Première (reprise) des *Dames de la Halle*, avec Mmes Fonti, Perier, MM. Désiré, Bonnet, Georges, Mathieu et Léouyer.

Menus-Plaisirs. — Ce théâtre tient enfin son grand succès de rire et de larmes avec la *Fourmilière*, drame comédie en cinq actes et sept tableaux, très bien jouée par MM. Galabert, Barbe, Helt, Bosquette, Mmes Simiane, Alzien, Marthe et toute la troupe.

Délassements-Comiques. — Représentations de la comédie les *Fats*, *Jarnicoton* et la *Fille du peuple*, chantée par Mlle Kaiser.

Cluny. — *Claudie*, l'un des chefs-d'œuvre dramatiques de Georges Sand, obtient un succès d'enthousiasme. Les rôles sont joués avec un ensemble remarquable par MM. Talien, Reynald, Vaillant, Laboureau, mesdames B. Fayolle, E. Petit et Bovery. On commence par une pièce du répertoire.

Trois pièces nouvelles inaugureront prochainement la nouvelle direction des Folies-Marigny : *Traqué*, vaudeville en un acte de MM. Elie Frébault et Garau; *la Clochette*, opérette de MM. Henri Cabrillat et Philippe Dupin, musique de M. Fourny ; *la Noce à Grandmanche*, vaudeville en un acte de M. Francis Tourte.

Théâtre Miniature. — Rue de Rougemont, 8, représentations tous les jeudis et dimanches, à deux heures.

Grand Concert parisien, 37, faubourg Saint-Denis. — Tous les soirs, spectacle et concert varié. Représentations de madame Bordas. Ch. Gomergue, chef d'orchestre.

The Magic Theatre du chevalier Aubois Sronets, boulevard Montmartre, 12. — Tous les soirs, à huit heures un quart, magie, sciences, spectres et fantômes.

SPECTACLES DU SAMEDI 16 AVRIL

» » Opéra. — Relâche.
» » Italiens. — Relâche.
» » Français. — Relâche.
» » Opéra-Comique. — Relâche.
» » Lyrique. — Relâche.
8 1/4 Odéon. — L'Autre.
7 1/2 Châtelet. — Les Cosaques.
8 1/4 Vaudeville. — Les Pattes de mouche. — Le Cachemire X. B. T.
8 1/4 Gymnase. — Fernande.
8 1/2 Porte-Saint-Martin. — Lucrèce Borgia
» » Gaîté. — Relâche.
7 1/2 Ambigu. — L'Arracheur de dents.
8 1/2 Palais-Royal. — Le plus heureux des trois. — Le Piége à femmes.
7 1/2 Château-d'Eau. — Le Puits de Carnac. — M'ame Maclou.
7 1/2 Déjazet. — Lucrèce. — Les Trois gamins.
7 1/4 Bouffes-Parisiens. — La Princesse de Trébizonde. — La Romance de la Rose.
7 1/2 Folies-Dramatiques. — L'Œil crevé. — L'Oncle Margotin. — Les Gammes d'Oscar.
7 1/2 Athénée. — Relâche.
7 1/2 Folies-Marigny. — Les Cascades du bois de Boulogne.
7 3/4 Cluny. — Claudie. — Le Droit des femmes.
7 1/2 Beaumarchais. François Picaud.
8 1/2 Menus-Plaisirs. — La Fourmilière.
7 3/4 Délassements-Comiques. — Les Fats. — Jarnicoton. — La Fille du peuple.
7 1/2 Belleville. — La Grâce de Dieu. — Don César de Bazan.
7 1/2 Nouveautés. — L'Américaine.
7 3/4 Jeunes Artistes. — Représentation extraordinaire.
7 1/2 Saint-Pierre. — Paris-Caprice. — L'Amour en province.
8 1/2 Cirque-Napoléon. — Exercices équestres

La Librairie BACHELIN-DEFLORENNE, 3, quai Malaquais, Paris.
(*Même Maison à Londres, 25, Garrick-Street*)
A acquis la propriété des publications suivantes de feu

L. CURMER

1º **Le Livre d'Heures de la Reine Anne de Bretagne**, formant deux splendides volumes in-4º, enrichi de 50 grandes peintures, or et couleurs, et d'un nombre considérable de bordures peintes d'après les plus beaux manuscrits du Moyen-âge et de la Renaissance. Prix des volumes en feuilles (presque épuisés) **750 »**

2º **Les Evangiles des dimanches et fêtes**, formant 2 forts volumes in-4º reproduisant en or et couleurs les plus merveilleuses miniatures des manuscrits du cardinal Grimani, de Bedfort, etc., avec des bordures peintes de la plus grande richesse, ce qui fait de l'ouvrage une sorte d'encyclopédie de l'art depuis Charlemagne jusqu'à la Renaissance. Prix des 2 vol. en feuilles (presque épuisés) **624 »**

3º **Œuvre de Jehan Foucquet** *Heures de Maistre Estienne Chevalier*, trésorier général de France, formant deux admirables volumes in-4º, reproduisant les merveilleuses peintures de Jehan Foucquet, connues jusqu'à ce jour, et qui passent avec raison pour des chefs-d'œuvre d'art, au temps de la Renaissance. Prix des deux volumes en feuilles **360 »**

4º **Le Lac, par A. de Lamartine**. Un magnifique volume imprimé avec le plus grand luxe par M. Claye, et enrichi de 16 eaux-fortes de M. Alexandre de Bar. Ce beau livre n'a été imprimé qu'à 250 exemplaires. Prix de l'ouvrage, en feuilles (presque épuisé) **150 »**

Reliures. La Librairie Bachelin-Deflorenne, 2, quai Malaquais, se charge de l'exécution des reliures pour ces 4 ouvrages, aux conditions les plus raisonnables. Les prix varient de **100 à 1,000** francs par ouvrage, selon la richesse de ces reliures.

NOTA. La Librairie Bachelin-Deflorenne, ayant pour spécialité l'achat et la vente de livres anciens, rares et curieux, des riches reliures, des manuscrits, acceptera des échanges contre une ou plusieurs des publications de feu M. L. Curmer; elle accordera de grandes facilités pour les payements.

AUX FABRIQUES DE LILLE
218, Faubourg Saint-Martin.
Spécialité de confections pour travailleurs. Maison renommée pour la solidité de ses vêtements confectionnés à la main.

5 FR.
PAR AN
L'ÉPARGNE
JOURNAL FINANCIER
POLITIQUE ET COMMERCIAL
Paraissant tous les Dimanches
Et publiant tous les TIRAGES, Cours des valeurs, Comptes-rendus, Payements de Coupons, etc., etc.
Renseignements commerciaux et Cours de toutes les marchandises.
Cet organe indépendant compte aujourd'hui **50,000** Abonnés.
F. DE FONTBOUILLANT
DIRECTEUR-GÉRANT
1, RUE DE LA BOURSE, 1

PRÊTS sur titres à 2 0/0 l'an VENTE à crédit d'oblig. fonc. et ville de Paris, 62, rue Turbigo (Banque gén. des val. mobil.)

CHOCOLAT-REBOURS AU QUINQUINA
Le fortifiant le plus énergique pour l'alimentation des personnes délicates.
CHOCOLAT Rebours AU QUINQUINA
Boîtes 500 gr. 3 50 — 250 gr. 1 75. — Chez les pr. pharmaciens.

LA BERRICHONNE TOUTTAIN fils, (Vierzon Cher)
Liqueur brev. Dép. r. Feydeau, 5 et cité d'Antin, 3 bis

AVANCES SUR TITRES Paiement de coupons.
Achats et ventes de valeurs au comptant et à terme.
HILAIRE DELRUE, 19, rue Vivienne.

DENTS et DENTIERS A SUCCION. Les nombreux perfectionnements apportés depuis plus de 25 ans à ces nouveaux dentiers permettent à l'inventeur de les livrer en une journée avec une grande réduction dans leurs prix habituels. Ils réunissent la BEAUTÉ, l'UTILITÉ, la DURÉE, et sont GARANTIS. Guérison des dents douloureuses, cariées et ébranlées. Chez FATTET, dr-dentiste. 255, r. S-Honoré

PLUS DE COPAHU Sirop au citrate de fer, pour bien guérir affections urétrales, relâchements, pertes, CHABLE, 36, r. Vivienne. Consultations.

Guérison des Maladies contagieuses
BIENAIMÉ
29, rue Neuve-Coquenard (fg Montmartre)
Guérison rapide, traitement très doux et peu coûteux. Consultations gratuites de midi à 9 h. du soir.

CHABLE médecin spécial, 36, Rue Vivienne, envoie avec son ordonnance le traitement nécessaire à la guérison des maladies contagieuses des deux sexes, dartres, virus. Notice gratis

Pour tous les articles non signés : J. BARBERET.

Le gérant : BARBERET.

LA LIBERTÉ DE L'ANNONCE

TARIF

NOMS DES JOURNAUX	ANNONCES	fr.	c.	RÉCLAMES fr.	c.	FAITS DIVERS fr.	c.
LA MARSEILLAISE	La ligne	2	»	6	»	9	»
LE RAPPEL	—	2	»	6	»	9	»
L'AVENIR NATIONAL	—	1	»	3	»	5	»
LA LIBERTE	—	1	50	4	50	7	50
LE MONITEUR UNIVERSEL	—	1	50	4	50	7	50
LE PEUPLE	—	1	50	4	50	7	50
LE GAULOIS	—	3	»	6	»	9	»
LA GAZETTE DE FRANCE	—	1	20	4	»	6	»
L'UNIVERS	—	1	50	4	50	7	50
LE MONDE	—	1	20	4	»	5	»
LA GAZETTE DES TRIBUNAUX	—	1	»	3	»	5	»
LE FRANÇAIS	—	1	»	2	»	5	»
LE JOURNAL DES VILLES ET CAMPAGNES et L'AMI DE LA RELIGION réunis	—	»	75	3	25	1	75
PARIS-JOURNAL	—	1	25	4	»	6	»

S'adresser à MM. CH. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 6, place de la Bourse.

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

4 FRANCS PAR AN

Journal des Actionnaires, des Capitalistes et des Rentiers
Paraissant deux fois par Mois, publiant les Listes officielles de tous les Tirages et tous autres Renseignements financiers.
DONNE GRATUITEMENT EN PRIME A SES ABONNÉS
1º LE MANUEL DES VALEURS A LOTS.
2º LE CALENDRIER DES ACTIONNAIRES.

SEPTIÈME ANNÉE RUE RICHELIEU 104

S'adresser à M. P. MASSY, Gérant du Journal, rue Richelieu, 104.

ATELIER DE BROCHURE
BENOIST
BROCHEUR, SATINEUR ET ASSEMBLEUR
Piqûres, Prospectus et Journaux
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS
115 — Rue de l'Ecole-de-Médecine — 115

J. BARBERET, imprimeur-gérant de la *Marseillaise*
9, rue d'Aboukir.

PHOTOGRAPHIE
ÉTIENNE CARJAT ET Cᴵᴱ
10, rue Notre-Dame-de-Lorette, au rez-de-chaussée

PORTRAITS-CARTES, ALBUMS-CARTES, ÉMAUX, PEINTURES, REPRODUCTIONS

Tous les portraits sont exécutés personnellement par M. E. CARJAT tous les jours de neuf heures à cinq heures

COLLECTIONS DE NOTABILITÉS POLITIQUES ET ARTISTIQUES